



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par Guillermo Castán Lanaspá

Jean GAUTIER DALCHÉ

Profesor Emérito de la Universidad de Niza

Le jugement porté sur les mesures monétaires et fiscales du règne d'Alphonse X est, d'une façon générale, négatif. Guillermo Castán Lanaspá dans un ouvrage adaptation de sa thèse de doctorat soutenue en janvier 1999, tout en reconnaissant que ces mesures ont échoué, se refuse à admettre qu'elles aient été imposées par la nécessité de répondre à des besoins immédiats<sup>1</sup>. Elles ont, au contraire, servi un dessein politique de longue portée : faire du roi jusque là le premier des nobles – *primus inter pares* –, un *princeps*, seul détenteur légitime de la souveraineté, et le doter des moyens d'exercer pleinement celle-ci<sup>2</sup>. Mais ce dessein était prématuré car les conditions économiques et sociales qui auraient permis sa réalisation n'étaient pas réunies dans la Castille de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

### Une tentative d'histoire globale

La monnaie et la fiscalité, est-il précisé dans un court préambule (*Introducción*, p. 13-17) n'ont été que l'objet immédiat d'une recherche qui a conduit l'auteur à des réflexions et à des explications dont l'ambition a été de contribuer

<sup>1</sup> Valladolid, Junta de Castilla y León. Consejería de Educación y Cultura, 2001, 1 vol., 234 p. Dans les notes qui suivent, les références à l'ouvrage seront précédées de la mention: CASTÁN.

<sup>2</sup> On pourra s'en rendre compte en consultant l'excellent travail de M. MOZO MONROY, «La moneda medieval de Castilla y León. Bibliografía general», in *Medievalismo, Boletín de la Sociedad Española de Estudios Medievales*, n° 8 (1998) et 9 (1999).



à une meilleure compréhension de la structure de classes de la société castillane d'alors. Ces réflexions ont porté sur «las líneas de fuerza, no inmediatamente visibles e identificables, que explican las tendencias a la permanencia y al cambio en las relaciones sociales y en el ejercicio del poder de la sociedad castellana en la Baja Edad Media». Ainsi, les relations entre la politique, l'économie et la société «son el verdadero objeto de reflexión» d'un travail «cuyo intento de explicación se hace pivotar sobre la fiscalidad, sobre los mecanismos de la obtención y de la distribución de la renta feudal, mecanismos que necesariamente nos llevan de la política a la economía sin solución de continuidad en lo que aspira a ser una visión global de la sociedad de la época».

Une telle aspiration rendait indispensable le recours à «las reflexiones y conceptualizaciones procedentes de otras ciencias sociales, especialmente a la Sociología, la Ciencia Política y, obviamente la Economía» et à «una cauta aunque intensiva utilización de los métodos de la Historia comparada». Guillermo Castán, on le voit, fait sienne la conception d'une histoire «totale» qui fut celle de Marc Bloch et de Lucien Febvre. Il a aussi emprunté au sociologue français Pierre Bourdieu comme instruments d'analyse les notions de «distinction», de «violence symbolique». Elles sont mieux à même, estime-t-il, d'expliquer le comportement des hommes dans les sociétés pré-capitalistes que les théories qui, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, font de l'appétit du lucre et de la recherche du gain pour le gain le moteur de l'action des individus.

Gagner de l'argent n'était pas au Moyen Âge une fin en soi. Les membres de la classe dominante, en Castille comme dans le reste de l'Europe, et ceux qui aspiraient à s'y intégrer, se souciaient avant tout les premiers de conserver et les seconds d'acquérir les signes extérieurs qui les *distinguaient* de la masse de la population : exemption fiscale, perception de rentes, luxe du vêtement, distribution de largesses. Ils y parvenaient par la *violence* matérielle : contraintes diverses exercées sur leurs dépendants, guerre, rapines. Et aussi grâce à la *violence symbolique* impliquée dans l'idéologie des trois ordres. Il était conforme à la loi divine que les travailleurs fournissent aux prêtres qui priaient pour leur salut dans l'autre monde et aux guerriers qui assuraient leur défense ici-bas les moyens c'accomplir leur mission.

D'autre part, la séparation prônée par les économistes libéraux entre le domaine de la politique réservé à l'Etat et celui de l'économie laissé à la libre initiative des individus, si elle n'est pas réalisée aujourd'hui, n'a pas davantage existé aux siècles médiévaux. Le monarque alors, et secondairement les seigneurs et les autorités municipales dans leurs territoires respectifs, réglementaient les activités de production et les échanges. L'économie était «una variable subordinada de la política, siendo esta el arte del control de la organización social por una minoría de sus componentes, que se legitima a través de la noción de bien común» (p. 80-81).



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

### La documentation et la présentation.

Guillermo Castán a réuni et exploité un corpus d'environ 1200 actes royaux et privés tous publiés. Il estime peu vraisemblable, vu ce nombre, que les conclusions qu'il a tirées de leur analyse puissent être invalidées par l'apparition de pièces jusqu'à présent dérobées à la curiosité des chercheurs. Tout en reconnaissant l'intérêt et l'utilité des travaux des numismates, il ne leur concède qu'une valeur opératoire subsidiaire car ils ne sont pas exempts de confusions graves dont l'origine «se encuentra en la pretensión de obtener conclusiones partiendo de unas pocas monedas de difícil identificación lo que obliga a suponer mucho más de lo conveniente» (p. 15).

Deux parties traitent de la politique monétaire. La première est consacrée à l'établissement des faits («La política monetaria de Alfonso », p. 21-69). Leur interprétation fait l'objet de la seconde («Interpretación de la política monetaria de Alfonso X», p. 71-114). Le choix de ce plan a entraîné des redites et des retours en arrière gênants pour le lecteur. En revanche l'exposé des faits et leur interprétation ne sont pas séparés dans la troisième partie : «a política fiscal», p. 117-218. L'ouvrage se clôt sur un bref aperçu des premières mesures monétaires et fiscales de Sancho IV : «Epílogo. Cambio de monarca y continuidad de las tendencias políticas», p. 223-225.

L'appareil critique n'est pas sans défauts. Les notes en bas de page sont souvent beaucoup trop longues et une partie du contenu de nombre d'entre elles aurait dû être incorporé au texte. La bibliographie contient 79 titres. Elle n'est pas ordonnée : recueil de sources et travaux sont énumérés pêle-mêle. Des travaux bien qu'utilisés et cités par l'auteur n'y figurent pas. Certaines absences surprennent<sup>3</sup>. L'impression que laisse la lecture de l'ouvrage est celle d'une rédaction trop hâtive

### La politique monétaire

Les théories actuelles, parfois contradictoires, «sobre los precios, la inflación, los ciclos económicos» ou celles qui «relacionan el crecimiento económico y su problemática con la masa monetaria en circulación o con el precio del dinero» ne valent pas pour les économies médiévales (p. 79). Pour autant, les mesures monétaires des gouvernants du XIII<sup>e</sup> siècles n'étaient pas prises à la légère. On ne saurait leur refuser un caractère rationnel dans la mesure où elles avaient pour fondement une connaissance empirique, fruit d'expériences accumulées, de

<sup>3</sup> Avec peut-être, on le verra, quelque exagération.



la fonction de la monnaie et des conséquences économiques – hausse ou baisse des prix – qui résultaient des changements affectant sa taille et/ou son aloi.

Nicolas Oresme dans son traité *De origine, natura, iure et mutationibus monetarum*, rédigé à la fin du règne du roi de France Charles V (1354-1380) a théorisé cette connaissance. Guillermo Castán résume le traité (p. 87-89). Il estime que nombre des idées qu'il véhiculaient déjà «con fluidez en los medios políticos castellanos de mediados del siglo XIII». Il en apporte des preuves (p. 90-91). Pour lui, rien de nouveau n'a été écrit sur la monnaie avant le *De natura*. Les penseurs des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, comme Thomas d'Aquin, le seul qu'il cite, n'auraient fait que reprendre les idées d'Aristote. Il est regrettable qu'il ait ignoré le rapport présenté par Gino Barbieri lors de la «Settima settimana du studio» de Spolète qui l'aurait amené sans doute à nuancer son propos.<sup>4</sup>

Guillermo Castán n'a pas cherché à savoir si ce qui a trait à la monnaie dans les *Partidas* pouvait aider à la compréhension des mesures qu'il prises ou envisagé de prendre<sup>5</sup>. Elle est brièvement définie comme l'instrument des échanges : «Moneda es cosa con que mercan & biuen los onbres en este mundo» (*Partida VII*, tit. VIII, ley 9). Sa frappe est un droit régalien ; «E por ende non ha poderio dela mandar fazer algund onbre synon enperador o rey o aquellos aquien ellos otorgan poder que la fagan por su mandado & qualquier otro que se trabaia dela fazer faze muy grand falsedad & grand atrevimiento en querer tomar el poderio que los enperadores & los reyes tomaron para si señalada mente» (ibid.). Le caractère régalien de la frappe est aussi affirmé à propos du pouvoir de l'empereur dans la *Partida II*, tit. I, ley II : «...& por su mandado & por su otorgamento se deue batir moneda en el imperio & maguer muchos grandes señores lo obedesçen non lo puede ninguno fazer en su tierra sinon aquel a quien el otorgase que lo fiziese».

La monnaie est donc chose du monarque et non de la communauté. Le pouvoir du souverain dans ce domaine est sans limite : nulle mention dans les *Partidas* de règles auxquelles il devrait se soumettre. Comme tous les biens qui lui appartiennent « sa » monnaie est l'objet d'une protection particulière. Le bûcher attend les faux-monnayeurs et leurs complices. Ceux qui rognent des *dineros* recevront la peine que le souverain estimera qu'ils méritent, tout comme ceux qui «tinxeren moneda que tenga mucho cobre porque paresciese buena». Il s'agit du procédé consistant à recouvrir les espèces de billon d'une mince couche d'argent. On notera qu'Alphonse X a eu recours à ce «blanchiment»

<sup>4</sup> G. BARBIERI, «Le dottrine monetarie dal XIII al XVII secolo», in *La moneta nell' economia europea. Secoli XIII-XVIII*, Firenze, Le Monnier, 1981, 309-349.

<sup>5</sup> CASTÁN, 91.



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

La pauvreté des *Partidas* touchant la fabrication de la monnaie contraste vivement avec le souci d'organisation et de réglementation qui s'y manifeste dans d'autres domaines. Rien sur les ateliers monétaires, leur localisation et leur fonctionnement. Une brève mention seulement de leur personnel formé de «maestros» et de «monederos» dans la loi qui condamne à une simple amende pour vol ceux d'entre eux qui «azen moneda por sy apartada mente en buelta de aquella que fazen al rey maguer que aquella que fazen para sy fuese tan buena & tan leal commo la del rey & que non pudiesse dezir ninguno en verdad que era falsa» (*Partida VII*, tit. XIV, ley 16). Alphonse X savait donc que toute tromperie sur la valeur intrinsèque de la monnaie nuisait à sa fonction essentielle : celle d'instrument des échanges. Il était donc moins grave de fabriquer pour son propre compte et non pour celui du roi une «bonne» monnaie que d'en faire de la «ausse».

### Le systeme monetaire et son evolution

Trois monnaies de billon (*dineros*) circulaient à l'avènement d'Alphonse X : le *burgales*, le *leones* et le *pepion*. Le *sueldo* et le *maravedí*, unités de compte étaient : le premier l'addition de 12 *dineros*, le second la somme de 90 *burgaleses* (7,5 *sueldos*), 96 *leoneses* (8 *sueldos*) et de 180 *pepiones* (15 *sueldos*). Le *maravedí*, quel que fût le nombre de *dineros* dont il était formé, représentait le même poids d'argent et une valeur équivalente à celle d'une monnaie d'or dont la frappe avait cessé : le *maravedí alfonsí*. Ainsi une marchandise estimée à 1 *maravedí* pouvait être acquise moyennant le versement de 90, 96 ou 180 *dineros*.

En se fondant sur les travaux des numismates, Guillermo Castán tient pour assuré que la teneur en fin du *burgales*, et sans doute aussi celle du *pepion*, diminuée à plusieurs reprises, avait été augmentée par Ferdinand III en 1249, lors de l'ouverture d'une des périodes de sept ans pendant lesquelles le souverain s'engageait à ne modifier ni la taille ni l'aloï de la monnaie en échange de l'octroi par les Cortes de la levée de l'imposition dite *moneda forera*.

Le consentement des Cortes n'aurait pas été sollicité lors de la mise en circulation du *dinero alfonsí*, du *dinero prieto* et du *dinero blanco* de la seconde guerre.. L'impôt de la *moneda forera* «se había convertido, desvinculado de las nuevas acuñaciones» et, de toute façon, «los pactos son respectados por los reyes sólo en determinadas condiciones» (p. 49-41). Pourtant le principe de la septennalité a été respecté quoi qu'en pense Guillermo Castán. En prenant la date de 1249 comme point de départ, nous avons les périodes suivantes : 1249-1256, 1256-1263, 1263-1270, 1270-1277. Or les trois monnaies d'Alphonse X



ont commencé à circuler vers 1264 (*alfonsí*), vers 1270 (*prieto*) et en 1277 (*blanco*). En admettant qu'un certain délai s'écoulait entre l'autorisation de frapper une nouvelle espèce et sa mise en circulation, il n'est pas impossible que cette autorisation ait été sollicitée lors des Cortes de Séville (1261) et de Burgos (1269 et 1276).. G. C., d'ailleurs, se contredit. Il écrit, à propos du *prieto* qu'il apparaît en 1270 et précise « fecha en la que, por cierto, se cumple el septenio » et à propos du *dinero* de la seconde guerre « que lo más probable es que el acuerdo de acuñación se hiciera en las Cortes de Burgos de 1276 »<sup>6</sup>.

Le billon n'a pas été affaibli en 1252 contrairement à ce qu'affirme la chronique du souverain<sup>7</sup>. L'a-t-il été en 1256, où commençait une nouvelle période ? Je l'ai soutenu en me fondant sur un document dans lequel les *concejos* d'Oviedo et d'Avilés s'engageaient à faire circuler la monnaie du roi<sup>8</sup>. J'en concluais que cette monnaie était rejetée en raison de sa faible valeur. Pour Guillermo Castán, qui ne croit pas à un affaiblissement : « bien pudiera ser » —on notera le conditionnel— que le terme de *moneda* ne doive pas être pris ici au sens de « moneda corriente » mais qu'il désigne l'imposition de la *moneda forera* (p. 42). Il me semble que cette interprétation est incompatible avec la lettre du teste. Les *concejos* s'engageaient à « fazer tomar la moneda del rey ». Pour chaque *dinero* de cette monnaie refusé, à moins qu'il ne fût faux ou rogné, le contrevenant paierait une amende. S'il s'était agi de l'imposition, c'est « cobrar » et non « tomar » qui aurait été sans doute employé. La menace d'une amende ne peut s'appliquer à des contribuables mais à des vendeurs. L'éventualité d'une diminution de la valeur intrinsèque du billon en 1256 ne saurait donc être écartée.

#### *Le dinero alfonsí : monnaie fractionnaire ou monnaie dévaluée ?*

La première mesure monétaire de grande portée du règne fut la frappe aux alentours de 1263-1264 d'une pièce de billon le *dinero alfonsí*<sup>9</sup>. Il fut dit aussi *dinero blanco* ou *dinero de la guerra*. En accord avec certains numismates, Guillermo Castán soutient qu'il s'agirait, sous un autre nom, d'une monnaie fractionnaire du *burgales*, la *meaja*, qui valait deux fois moins que celui-ci. Seules des trouvailles suffisamment abondantes de *meajas* pourraient prouver qu'il en était bien ainsi.

<sup>6</sup> *Crónica del Rey Don Alfonso Décimo*, éd. C. ROSELL, Madrid, 1953, 59-60.

<sup>7</sup> Je remercie René Pellen, professeur émérite de l'Université de Poitiers, qui a bien voulu rassembler méthodiquement pour moi tous les passages des *Partidas* relatifs à la monnaie.

<sup>8</sup> *Partida VII*, tit. XXIII, ley 15.

<sup>9</sup> *Crónica*, p. 4.



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

Il fut décidé que le *maravedí* de compte serait la somme de 90 *dineros alfonsís*. En principe donc, une marchandise estimée à 1 *maravedí* pouvait être payée avec le même nombre de *dineros* que ceux-ci fussent des *alfonsís* ou des *burgaleses*, ou avec 180 *pepiones*. Il semble donc que la valeur officielle du nouveau *dinero* ne correspondait pas à sa valeur intrinsèque.

Faut-il pour autant parler de dévaluation ? Ce serait confondre « el curso legal de una moneda con la manera de contarla » et ne pas comprendre « que un maravedí es una suma de 90 dineros —o 96 en zona leonesa— cualquiera, es decir que el maravedí es una unidad de cuenta de cada moneda : hay un maravedí de burgaleses y otro de pepiones, bien alineados en este caso (un maravedí de 90 burgaleses equivale a uno de 180 pepiones) porque ambos tienen como referencia común a otro maravedí : el de oro ; pero cuando este desaparece y cada moneda se sigue contando con su propio maravedí... surge la necesidad de tener una referencia común, que precisamente acabará siendo... el maravedí de dineros blanco de la primera guerra o de la guerra de Granada » (p. 48-49).

Il est exact, à proprement parler, qu'il n'y a pas eu dévaluation, le mot désignant l'opération qui, au Moyen âge, consistait à diminuer le poids et/ou l'aloï d'une monnaie donnée tout en lui attribuant la même valeur nominale exprimée dans son unité de compte. C'est ce qui aurait eu lieu si Alphonse X avait changé la définition du *burgales* et du *pepion*. Or l'un et l'autre, ou tout au moins le second, ont continué de circuler et leur valeur intrinsèque est restée la même.

Cependant l'argumentation n'est pas convaincante. Il est affirmé (p. 49-50) que « una multitud de documentos » relatifs à des paiements entre particuliers prouvent l'absence de décalage entre la valeur intrinsèque du *dinero alfonsí* et son cours légal par rapport au *burgales*. Aucun de ces documents n'est cité. Que s'est-il sans doute passé ? Prenons l'exemple d'une denrée qui valait un *maravedí* de *burgaleses* en 1262 et que, deux ans plus tard, un individu désirant l'acquiescir n'ait disposé que de *dineros alfonsís*. Il faudrait supposer que le vendeur ait ignoré leur valeur réelle ou qu'une décision royale lui ait inspiré un profond respect pour qu'il acceptât de ne recevoir en paiement que 90 de ces *dineros*. Il en a exigé quatre fois plus, comme il aurait demandé deux fois plus de *pepiones* si l'acheteur lui avait proposé de le payer dans cette monnaie. Que le nouveau *dinero* ait été « blanchi » alors que les espèces de billon étaient dites « monnaies noires » est bien, à mes yeux, la preuve qu'il y a eu tromperie sur sa valeur réelle. Je crois aussi que sa création a été imposée par la nécessité de financer les opérations militaires contre le soulèvement des musulmans. Après l'avoir nié en s'élevant « contra el dogma existente que las guerras se financian siempre con devaluaciones financieras » (p. 49), Guillermo Castán l'admet implicitement lorsqu'il écrit plus loin que « la guerra es siempre inflacionista » (p. 96).



Il est exact que la création du *dinero alfonsí* a signifié l'abandon de la référence au *maravedí de oro* en ce qui concerne la nouvelle espèce. L'*ordenamiento* de Jerez, en 1268, ne donne pas le rapport de son unité de compte aux monnaies d'or (*dobla maravedí de oro alfonsí*)<sup>10</sup>. Mais, de façon consciente ou non, cette référence n'a sans doute pas disparu immédiatement des esprits, d'où la hausse des prix. L'absence de mention d'une relation entre le *dinero alfonsí* et les monnaies d'or pourrait conforter le point de vue de Guillermo Castán qu'il s'agissait d'une monnaie fractionnaire du *burgales*. Il n'en reste pas moins qu'en faisant de lui la base d'un système de compte, on l'a hissé au rang d'une monnaie de référence, d'autant plus que le *burgales* a disparu de la circulation. Il est révélateur qu'aucun des prix fixés par l'*ordenamiento* de Jerez n'est donné en *burgaleses*. Ils le sont en *maravedís* non qualifiés, en *sueldos de dineros alfonsís* et rarement, dans quelques régions seulement en *sueldos de pepiones* ou en *pepiones*. Dans le premier cas, le contexte ne laisse pas place au doute : les *maravedís* sont des *maravedís de dineros alfonsís*.

Il est évident que la nouvelle espèce a été bien acceptée. Les Cortes de Jerez, ont demandé à Alphonse X de ne modifier ni sa taille ni son aloi. L'abondance des frappes facilitait les transactions. Mais en même temps on redoutait que sa valeur ne fût modifiée et, sans doute, dans le sens de son affaiblissement plutôt que de son renforcement

*Le dinero prieto : une monnaie relativement forte.*

La teneur en fin du *prieto* dont la frappe commença en 1270 était plus forte que celle du *burgales* : 0, 2695 grammes contre 0, 170. Alphonse X, en la créant, « revalua la moneda aún en contra de la aristocracia pero con el apoyo de los mercaderes (p. 52-53). Il n'y a pas eu, en fait, un renforcement général du billon. Les *dineros alfonsís* ont continué de circuler et sont demeurés l'instrument le plus utilisé dans les échanges.

La mise en circulation du *prieto* a donné naissance à un nouveau *maravedí* de compte. Le *maravedí de prietos* fut la somme de 5 *sueldos* soit 60 *dineros* au lieu de 7,5 et 90, tandis que le *maravedí de dineros alfonsís*, devenu l'unité générale de compte était l'addition de 90 *dineros*, soit 7,5 *sueldos*. On aurait voulu éviter de « alterar los cálculos de los precios internos a causa de una sustitución monetaria » et aussi « mantener el acuerdo de Jerez de no alterar las monedas –un marco de plata = 15 maravedís– se quiere que la relación del maravedí de burgaleses anterior

<sup>10</sup> J. GAUTIER DALCHÉ, «La politique monétaire d'Alphonse X», in *Cuadernos de Historia de España*, LXX (1987), p. 84-85.



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

y el nuevo de prietos sea de 1 :1. Efectivamente, puesto que 1 dinero prieto = 1,5 del bueno burgales, 90 buenos burgaleses = 7,5 sueldos de su moneda = 1 maravedí de su moneda = 60 dineros prietos; y para que estos forman a su vez un maravedí de su moneda este tiene que tener 5 sueldos en lugar de los siete y medio tradicionales; la unidad de cuenta de ambas monedas queda de este modo equiparada entre sí y con la general de referencia (en ambos casos 1 :4) a costa de disminuir el número de sueldos –de cuenta– que componen el maravedí prieto. Y por lo tanto, el marco de plata seguía valiendo quince maravedís como se dijo en Jerez –pero de sesenta dineros cada uno, y no de noventa» (p. 54).

Il est tout à fait plausible que l'on ait voulu éviter d'altérer le calcul des prix internes. Mais n'était-ce pas admettre implicitement qu'il l'avait été par la décision de fixer à 90 seulement le nombre de *dineros alfonsís* de leur *maravedí*? Il me semble aussi qu'il n'y a pas eu à Jerez de la part d'Alphonse X un engagement général de ne pas « alterar las monedas ». Il s'est seulement engagé à ne pas modifier la valeur intrinsèque du *dinezro alfonsí*<sup>11</sup>.

Guillermo Castán estime fondé le constat dressé par les nobles et les prélats qui participaient aux Cortes réunies à Burgos en 1277. Ils écrivaient dans une lettre adressée au pape Jean XXII que : « el rey mando fazer los dineros prietos que se usan por toda su tierra » et « porque la moneda era muy fuerte, e avie mester mucha plata, non se pudo labrar sinon muy poca della. E demas, porque era muy fuerte sacaron della tanta de la tierra, que finco ally muy poca, en guisa que los omes son muy menguados de moneda pora sus compras e pora aquellas cosas que an mester de cada dia »<sup>12</sup>. En raison de sa trop forte valeur intrinsèque le *prieto* aurait été thésaurisé ou aurait fui à l'extérieur. Notre auteur ne croit pas, en revanche, au manque de numéraire : la frappe des *dineros alfonsís* a continué. Je voudrais apporter ici quelques réflexions personnelles.

Entre 1265 et 1274, Grenade a payé tribut à la Castille. Une partie de ce tribut a été versé en métal blanc<sup>13</sup>. C'est peut être une des raisons qui ont incité Alphonse X à émettre une monnaie plus forte. Celle-ci a relativement peu circulé mais elle est encore mentionnée en 1279<sup>14</sup>. Il ne semble donc pas qu'elle

<sup>11</sup> Cf. CASTÁN (46, note 49), qui ne tranche pas entre 1263 et 1264. Pour ma part, je pense que la décision de la frappe a été prise en 1263 mais que la mise en circulation a coïncidé avec le début de la guerre, d'où le nom donné à la nouvelle espèce.

<sup>12</sup> «Que la moneda delos dineros alfonsís quela confirmase para en todos míos días e quela non creciese nin menguase nin en la ley nin en la talla que agora es.» (*Cortes de los antiguos reinos de León y de Castilla*, I, XIV, 64).

<sup>13</sup> J.M. ESCUDERO DE LA PEÑA, «Súplica hecha alpaca Juan XXI para que absolviere al Rey de Castilla D. Alfonso X del juramento de no acuñar otra moneda que los dineros prietos», *RABM* 2 (1972), 58-59).

<sup>14</sup> *Crónica Alfonso X*, 8



ait été thésaurisée. L'hypothèse la plus vraisemblable est que, comme le disaient les prélats et les nobles, elle a été utilisée pour des achats à l'extérieur. Une lettre d'Alphonse X au *concejo* d'Elche me semble aller dans ce sens. Le souverain annonçait qu'il avait interdit l'exportation de l'or et de l'argent (non monnayés) des *maravedís de oro* et de nouveaux *alfonsís* (ceux de la seconde guerre). Mais les marchands et les pèlerins étaient autorisés à prendre avec eux quand ils se rendraient à l'étranger en empruntant le *camino frances*, 50 *suelos* de *prietos* deux fois par an<sup>15</sup>. La limitation des sorties peut s'expliquer par l'intention du souverain d'utiliser les *prietos* pour la frappe des nouveaux *dineros blancos*. Elle témoigne aussi du fait qu'ils ont été bien acceptés dans les pays voisins où conduisait le *camino frances* (royaumes de Navarre et de France), en raison probablement de leur valeur intrinsèque et de l'absence de tromperie sur cette valeur puisqu'ils n'étaient pas blanchis. Que le *prieto* ait été surtout utilisé pour les achats à l'extérieur pourrait expliquer pourquoi sa circulation à l'intérieur du royaume a été restreinte<sup>16</sup>.

J'avais suggéré dans un article de 1988 déjà cité que la création du *prieto* aurait répondu à une volonté d'aligner le système monétaire castilla sur celui des pays européens caractérisé depuis quelques années par la coexistence de deux monnaies, l'une dépréciée, réservée aux petits achats, l'autre forte, le *gros*, utilisée dans les transactions plus importantes. Le manque d'argent interdisant le recours à cette solution, on aurait adopté la solution anglaise d'un denier fort (le *sterling*)<sup>17</sup>. Je ne pense pas que cette hypothèse doive être retenue : la teneur en fin du *sterling* était de 1,269 g et celle du *prieto* de 0,2695 g seulement. L'écart était moindre avec le denier tournois (0,3517) et le denier parisien (0,4791).

#### *Le dinero de la seconde guerre*

Dans une conjoncture difficile –le sultan mérinide, provisoirement allié à l'émir de Grenade– avait débarqué sur la côte andalouse en 1275 et ses troupes revinrent en 1277 et en 1278, fut décidée la frappe d'une nouvelle pièce de billon. Un document en donne le nom : « la nueva moneda blanca destos alfonsís que agora mande facer »<sup>18</sup>. Un acte du monastère de San Juan de Burgos donne la teneur en fin : « siete dineros de la moneda nueva que agora corre que es a tres dineros menos puges a ley »<sup>19</sup>. L'aloï des espèces de billon était calculé

<sup>15</sup> CASTÁN, 57, note 75.

<sup>16</sup> J. TORRES FONTES, *Colección de documentos para la historia de reino de Murcia*, III. *Fueros y privilegios de Alfonso X el Sabio al reino de Murcia*, Murcia, 1973, doc. LXLI, 152-153.

<sup>17</sup> Article cité supra note 10.

<sup>18</sup> Document cité note 16 supra

<sup>19</sup> F.J. PEÑA PÉREZ, *Documentos del monasterio de San Juan de Burgos (10<sup>o</sup> 1-1400)*, Burgos, 1983, 157-158.



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

en une unité pondérale appelée *dinero*. La *pugesá*, son sous-multiple était le  $\frac{1}{4}$  du *dinero*. Une pièce sans alliage de cuivre aurait été dite « a doce dineros de ley ». Guillermo Castán évalue à 0,2610 g sa teneur en fin<sup>20</sup>. La différence entre le *dinero* de la seconde guerre et le *prieto* était donc insignifiante. Cependant pour éviter les inconvénients qui avaient résulté de son abandon lors de la création du second, on revint au système de compte traditionnel.

Le *maravedí* de la monnaie de la seconde guerre fut formé de 7,5 *sueldos* et 90 *dineros* (8 et 96 dans l'aire léonaise. Il ne s'agirait que d'un simple « ajuste técnico que no implica alteración en el valor intrínseco ni legal de la moneda : un prieto y un alfonsí de la segunda guerra valen lo mismo a todos efectos » (p. 58-59). Je ne le crois pas. On a continué par habitude, pendant quelques années, à évaluer les valeurs en *maravedís* de la première guerre même si le paiement était effectué dans la nouvelle monnaie, comme le montre un document de février 1286 de San Juan de Burgos : « mill e dozientos maravedís de los dineros blancos de la primera guerra contados a razon de quinze dineros destos blancos que agora corren el maravedí »<sup>21</sup>.

Ainsi, dès le début du règne de Sancho IV apparaît une nouvelle définition du *maravedí* de compte : il est la somme de 15 *dineros*. Guillermo Castán croit que la frappe des *dineros* de la seconde guerre a été décidée lors des Cortes de Burgos de 1276 (p. 60, note 83) mais que leur mise en circulation n'aurait commencé qu'en 1277 une fois obtenue la l'autorisation papale. Je n'en suis pas certain. Cela supposerait d'abord que les auteurs de la lettre sollicitant cette autorisation l'auraient écrite à la demande du roi, mais pourquoi eux, et non pas le monarque lui-même ? Il ne semble pas qu'il ait été dans les habitudes des souverains castillans de solliciter l'autorisation du pape quand ils prenaient des mesures concernant la monnaie. IL conviendrait de vérifier l'authenticité de la lettre qui ne nous est parvenue que dans une copie. On peut aussi de demander si l'on n'a pas affaire à une pièce de propagande destinée à justifier la révolte de 1281.

D'autres questions surgissent. Pourquoi le nouveau *dinero* a-t-il été blanchi, alors que le *prieto* ne l'avait pas été ? Comment Alphonse X a-t-il pu disposer du métal blanc nécessaire à la frappe alors que Grenade avait cessé de payer tribut ? La tentative de réforme monétaire annoncée par le souverain aux Cortes de 1281 prouve que la pénurie persistait puisque le roi entendait remplacer les espèces de billon par une monnaie de cuivre ?

Les mentions de la nouvelle monnaie entre 1277 et 1284 sont rares. Le montant des sommes acquittées est exprimée la plupart du temps en *maravedís*

<sup>20</sup> CASTÁN, 58.

<sup>21</sup> CASTÁN, 74.



de la première guerre sans qu'aucune indication permette de connaître –*dineros* de la première guerre ou de la seconde– ont été effectués les versements.

*Une réforme monétaire avortée.*

Selon la chronique d'Alphonse X, le monarque aurait annoncé aux Cortes réunies à Séville en 1281 sa décision de frapper deux monnaies : une de cuivre et une d'argent. Guillermo Castán, d'accord sur ce point avec l'opinion générale, estime qu'il aurait voulu instaurer le bi-métallisme or/argent à l'instar des pays les plus développés de l'Europe, et frapper des pièces à forte teneur en métal blanc, imitées des *gros* (p. 71-73). Contrairement à certains numismates, il doute que ce projet ait connu un début de réalisation. Il m'apparaît possible que ce projet, s'il a été exactement rapporté ; ait été plutôt inspiré par l'exemple des pays musulmans. Dans le monde islamique circulaient des pièces d'or (dinars), d'argent (dirhams) et une monnaie de cuivre (*flas*). Or dans les pays européens, le denier de billon contenait toujours du métal blanc et avait donc une valeur intrinsèque contrairement au *flas*.

*La reprise du monnayage de l'or.*

Ferdinand III avait renoncé au monnayage de l'or. Alphonse X le reprit en 1272. La teneur en fin du nouveau *maravedí de oro* était de 3,0672 g<sup>22</sup>. Son cours fut fixé de la façon suivante : 1 *maravedí de oro* = 10 *maravedís de dineros alfonsí*. Le *dinero* contenant 0,0425 g d'argent, son unité de compte était l'expression de 3,825 g de ce métal (0,0425 x 90) et 10 *maravedís*, celle de 38,35 g. Le rapport entre l'or et l'argent s'établissait donc à 1/12,50 (38,35 : 3,0672).

Cette relation selon Guillermo Castán aurait été conforme à ce qu'elle était dans le reste de l'Occident chrétien où, depuis le début du dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, on était entré dans une phase d'appréciation du métal jaune par rapport au métal blanc. Les quelques chiffres empruntés à C. M. Cipolla et à Etienne Fournial qu'il invoque ne montrent rien de tel. Les premiers, sont ou antérieurs ou très postérieurs à 1272. Etienne Fournial indique que le rapport or/argent était de 1/11,23 en 1271-1273 et de 11,75 en 1278 dans le royaume de Naples, de 1/10,78 à Venise en 1284 et de 1/11,43 à la Curie romaine entre 1289 et 1290.<sup>22</sup>

Le cours légal du *maravedí de oro* n'était donc pas conforme au cours commercial entre les deux métaux. Alphonse X l'a imposé contre l'opinion des experts. Dans le document du 15 juin 1272 où il annonce qu'il a ordonné

<sup>22</sup> E. FOURNIAL, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, 1970, 88.



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

la frappe d'une monnaie d'or fin, il écrit : « oue mio acuerdo con muchos omes bonos sabidores de monedada, que uiesen quanto valie ». Ils ont trouvé que ualie casda maravedí mas de diez marauedis de los de la moneda de la guerra, et commo quier que mas ualie, touo por bien et mande que ualiesse diez marauedis et non mas , et que lo tomassen por tanto en toda mi tierra »<sup>23</sup>.

Pour Guillermo Castán, la décision, en 1277, d'interdire l'exportation de l'or et de l'argent non monnayés tandis qu'il autorisait la sortie des « dinares de oro de mi signal » et celle « de la moneda destos alfonsis que agora mande fazer » serait inexplicable « si el oro y la plata no estuvieran razonablemente bien alineados con el que regía en otros países. La valeur ne pouvait pas être moindre sinon il y aurait eu fuite de l'or. Le souverain voulait « disposer de metal para sus acuñaciones y evitar la especulación interna con el valor de los metales » (p. 75). C'est exact, mais l'interdiction d'exporter l'or et l'argent non monnayés figurait déjà dans l'*ordenamiento* de Jerez . Que la sortie des « dinares de oro » et de la « moneda blanca » ait été autorisée ne prouve pas que leur cours légal en Castille était conforme au rapport or/argent réel. Comment le royaume aurait-il payé ses achats extérieurs sinon avec ces deux seules monnaies, les *díneros* de la première guerre ayant une valeur trop faible. Pour qu'il en allât autrement, il aurait fallu que le solde du commerce extérieur castillan ait été largement positif procurant des rentrées importantes de monnaies étrangères d'or et d'argent. Le refus d'accepter le cours légal du *maravedí de oro* a été dénoncé par le roi dans le document de 1272 cité plus haut. Les destinataires en sont toutes les autorités du royaume –*concejos*, *judges*, *justicias*, *merinos*, *alguaciles*, *aportellados*, *comendadores*– et « todos los omes de mi regno que esta carta vieren ». Le monarque leur signifie : « Que agora los mercaderes enviaronme decir que en las ferias et en los otros logares o conpran sus mercasuras que aquellos [a] quien llas conpran que les refusan esta moneda del oro et que la non quieren recibir por tanto commo yo mando ». Ces *mercaderes* ont beau signaler ce refus « a algunos de vos...ninguna cosa non queredes y fazer ». Ainsi, les autorités ne pouvaient pas ignorer le fait mais n'intervenait pas même lorsqu'elles étaient directement alertées ».

Le cours légal du *maravedí de oro* était avantageux pour les *mercaderes* qui achetaient des denrées en Castille pour les revendre à l'étranger. Ils déboursaient moins d'or pour les acquérir qu'ils n'en recevaient lorsqu'ils les écoulait. Les vendeurs, eux, étaient lésés. Ils savaient fort bien que le cours officiel ne correspondait pas au cours commercial de l'or par rapport à l'argent. Et qu'ils recevaient moins d'or qu'ils n'auraient dû.

<sup>23</sup> J. TORRES FONTES, «La ceca murciana en el reinado de Alfonso X», in *Murgetana*, 1957, 53, note 18.



## Le probleme des prix

En 1252 (Cortes de Séville), 1258 (Cortes de Valladolid) et 1268 (Cortes de Jerez) des mesures de taxation (*posturas*) furent prises pour lutter contre la hausse des prix. (*carestía*). Celle-ci aurait été provoquée par les affaiblissements de la monnaie de billon selon l'opinion généralement admise. Il en serait résulté une augmentation de la masse monétaire sans rapport avec celle de la production. Autrement dit, il y aurait eu inflation, et renchérissement des prix nominaux.

Guillermo Castán nie l'existence d'un lien entre affaiblissement et hausse des prix. Dans les sociétés prr-capitalistes, les renchérissements avaient pour origine la pénurie des denrées agricoles indispensables à la survie, principalement les céréales, due à des accidents climatiques. On tentait de la freiner en taxant ces denrées. Sauf lorsque la disette affectait des régions entières, c'étaient les autorités locales, les *concejos* en Castille, qui prenaient l'initiative de ces mesures. Or, en 1252 et en 1258 n'ont été taxés que des produits de luxe et des équipements militaires. Le but recherché aurait été de faciliter l'accès à la *caballería villana* des élites urbaines en leur permettant d'acquérir d'une part l'armement du combattant à cheval et d'autre part les signes extérieurs de la distinction propres à la noblesse afin d'obtenir leur appui contre une fraction de l'aristocratie « cada vez más exigente y menos leal » (p. 37)., et non de pallier les effets d'une dévaluation qui aurait eu lieu à l'avènement d'Alphonse X.

Il est exact, on l'a vu, que le billon n'a pas été affaibli en 1252. Cependant l'interprétation des *posturas* adoptées aux Cortes de Séville appelle des réserves. Ce ne sont pas seulement des produits de luxe et des équipements militaires qui ont été taxés. Le gros et le petit bétail, des matières premières l'ont été aussi, ou bien leur exportation a été interdite. Quant au bétail –chevaux, juments, mules et mulets, ânes de bât ou de saillie, boeufs, taureaux, vaches allaitantes ou non qui sont taxés–, porcs et chèvres qu'il est interdit d'exporter, l'hypothèse d'épizooties provoquées par la sécheresse ou des intempéries, et/ou celles des pertes subies lors des campagnes en Andalousie peut être avancée.

La taxation des équipements militaires, de vêtements et de chaussures de luxe, des toques de soie ne me paraît pas avoir été suscitée par la volonté de faciliter l'accès à la *caballería villana*. Je crois plutôt qu'il s'agit d'un rappel de mesures somptuaires remontant aux règnes d'Alphonse VIII et de Ferdinand III<sup>24</sup>. On ne saurait non plus exclure que marchands et artisans n'aient profité de la forte demande d'une noblesse enrichie par le butin conquis lors des campagnes

<sup>24</sup>Vid. F.J. HERNÁNDEZ, «Las Cortes de Toledo de 1207», in *Las Cortes de Castilla y León en la Edad Media*, Cortes de Castilla y León ed., 1988, vol. I., 221.



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

contre les musulmans pour augmenter leurs prix. Les mesures relatives aux peaux et fourrures non ouvrées, à la cochenilla, à la soie au vif-argent ont pu viser à les réserver au marché. Le renchérissement a été plus général que ne le pense Guillermo Castán. Le rapprochement dans le texte de l'*ordenamiento* de 1252 entre les désordres (*soueiánias*) dont souffrait le royaume et la cherté (*carestias grandes*) n'est certainement pas fortuit<sup>25</sup>.

L'absence, après 1252, de nouvelles mesures visant à enrayer la hausse des prix donne à penser qu'ils se sont assez vite stabilisés. Lors des Cortes de Valladolid, en 1258, seule l'interdiction d'exporter chevaux et bétail a été reconduite. Elle ne figure pas parmi les décisions prises par les Cortes de Séville en 1261<sup>24</sup>. Entre 1252 et 1264, le royaume d'Alphonse X a connu une période de paix intérieure et extérieure qui, toute relative qu'elle fût, a favorisé le développement de la production agricole et artisanale. Ce sont les progrès de l'une et de l'autre, et non pas la taxation, qui ont eu raison de la *carestía*.

C'est pourtant à la limitation imposée des prix que l'on a eu de nouveau recours en 1268, lorsque la « grant carestia que era en la tierra » a amené Alphonse X à réunir les Cortes à Jerez pour faire face à une situation qui, estime Guillermo Castán, était « realmente crítica » (p. 97). La liste des produits et des rétributions soumis à taxation est, en effet, beaucoup plus longue qu'en 1252, ce qui semble lui donner raison<sup>26</sup>. Il estime, sans s'expliquer clairement sur ce point, que la « carestia » a été provoquée par de mauvaises récoltes. Etant donné, en effet, que, pour lui, on l'a vu, Le *dinero alfonsí* n'était pas une monnaie affaiblie, sa mise en circulation aurait été sans influence sur le niveau des prix. J'ai montré plus haut que ce n'était pas exact.

### *Un problème ignoré.*

Dans des lettres adressées aux *concejos* de Burgos et de Belorado le 27 décembre 1271 et à celui de Ségovie le 3 janvier 1272, Alphonse X répondait aux craintes qu'ils avaient exprimées que la levée d'un *servicio* qu'ils lui avaient librement consenti ne fût perpétuée. Il s'engageait à ne pas l'exiger au-delà de la durée pour laquelle il avait été accordé. Il rappela que ce consentement avait été donné « porque tolliese los cotos [mesures de taxation adoptées à Jerez] e meiorase la moneda » (p. 53, note 66). Les *concejos* de Burgos et de Belorado suivis le janvier 1272 par celui de Ségovie acceptaient la levée d'un *servicio* demandée par Alphonse X.

<sup>25</sup> A. BALLESTEROS, «Las cortes de 1252», in *Anales de la Junta para ampliación de Estudios e Investigaciones Científicas*, t. III Memoria 3<sup>a</sup>, 122-26.

<sup>26</sup> Documents cités par CASTÁN; 53, note 66.



mais à la condition que le souverain abandonnât les mesures de limitation des prix adoptées en 1268 et qu'il « meiorase » la monnaie<sup>27</sup>. Il ressort de la première condition: ou bien que ces mesures avaient été inefficaces et ne faisaient que gêner les transactions, ou bien que les prix s'étaient stabilisés à un niveau acceptable, mais le problème n'est pas là. L'exigence de la frappe d'une monnaie plus forte semble montrer que les autorités municipales étaient conscientes de l'existence d'une relation de cause à effet entre affaiblissement et renchérissement. Or depuis 1270, circulait une monnaie renforcée : le *dinero prieto*. On ne voit donc pas a priori pourquoi les élites urbaines auraient souhaité un renforcement qui existait déjà. Une explication plus plausible me paraît être que « meiorase » n'a pas ici le sens technique de « renforcer ». Une monnaie « meilleure », cela pouvait être aussi une monnaie plus apte à faciliter les échanges et donc une monnaie faible. Il était difficile pour G. C. de l'admettre puisque, selon lui, les milieux du négoce à l'encontre de l'aristocratie, étaient partisans d'un billon fort<sup>28</sup>.

*Une instrumentalisation de la hausse des prix ?*

On ne saurait exclure l'hypothèse d'une « instrumentalisation » de la hausse des prix par Alphonse X. Il l'aurait utilisée pour justifier un dessein de plus vaste portée.

Manuel Gonzalez Jimenez a noté de façon tout à fait pertinente que « la obsesión casi enfermiza por marcar los precios de casi todo » rend manifeste « el intento de organizar la economía de un reino demasiado extenso y variado ». Il ajoute que « se reconocía de esta manera la existencia de una geografía económica que había de tener en cuenta a la hora de legislar y que los precios no podían valer lo mismo en todas las zonas »<sup>29</sup>.

On ne trouve aucune allusion à des disettes dans les années qui ont précédé la réunion des Cortes à Jerez et dans celles qui l'ont suivie. On ne peut attribuer la stabilisation des prix à un niveau supportable à la création du *prieto* : il a peu circulé. A-t-elle été le résultat d'une augmentation de la production ? Elle aurait été bien rapide. Pour tenter de connaître l'évolution des prix, il faudrait reprendre sur de nouvelles bases et compléter le travail méritoire mais dépassé de Ma. Carmen del Carle<sup>30</sup>.

<sup>27</sup> CASTÁN, note 66, 53.

<sup>28</sup> CASTÁN, 52-53.

<sup>29</sup> M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ, *Alfonso X El Sabio, 1252-1284*, Palencia, 1993, 82-84.

<sup>30</sup> M.C. CARLÉ, «El precio de la vida en Castilla del Rey Sabio al Emplazado» in *Cuadernos de Historia de España*, XV (1951).



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

### Les classes sociales et la monnaie

Alphonse X et les élites urbaines auraient été partisans d'une monnaie de billon forte tandis que la noblesse et le haut clergé l'auraient voulue faible, alors que c'était le contraire dans le reste de l'Europe. C'est ce que soutient Guillermo Castán. Je noterai au passage que son argumentation repose sur un postulat, à savoir que, économiquement parlant, une monnaie forte est une « bonne monnaie » et une monnaie faible une « mauvaise monnaie ». Or les hommes ne raisonnaient pas ainsi au Moyen Âge. Une monnaie était considérée comme bonne, qu'elle fût faible ou forte à partir du moment où elle répondait aux conditions de titre, d'aloï et de poids qui étaient celles de son émission<sup>31</sup>.

La raison de l'attachement de la noblesse et du haut clergé à une monnaie de billon faible serait que les membres de ces deux groupes payaient en or les produits de luxe importés par quoi se manifestait leur *distinction* sociale. Leur intérêt était de les acquérir au moindre prix. Ce n'était possible que si la valeur acquisitive de la monnaie d'or était élevée. Par contre ils percevaient en grande partie en nature les redevances acquittées par leurs dépendants. Leur produit était utilisé par eux pour leur consommation personnelle de sorte que la faiblesse du billon ne les gênait pas et, au contraire les favorisait car il impliquait un rapport entre les deux métaux monnayables favorable à l'or.

On peut objecter à cette façon de voir les choses que nous ignorons qu'elle était la part des redevances acquittées en nature par rapport à celles qui l'étaient en billon. D'autre part une partie des terres possédées par la classe dominante étaient exploitées directement ou affermées. Leur production était vendue sur le marché et payée en billon. Il semble donc que l'intérêt des propriétaires terriens était que ce billon fut fort. Leurs ressources en or provenaient du butin –mais la fin des grandes campagnes en Andalousie les ont tariées–, et des soldes et des gratifications accordées par le pouvoir royal. Il y a là, effectivement, une différence certaine avec ce qui se passait dans le reste de l'Europe. Nobles et haut clergé auraient été amenés à exiger du souverain l'augmentation des soldes et des gratifications, et aussi une politique monétaire de revalorisation de l'or par rapport à l'argent.

En sens contraire, les milieux d'affaires, les producteurs et les salariés auraient tenu à une monnaie de billon stable et au pouvoir d'achat relativement élevé, alors qu'ailleurs, ils s'accommodaient fort bien d'une monnaie faible en haussant le prix des produits qu'ils vendaient ou celui de leurs services. A l'appui de sa thèse, Guillermo Castán invoque la réponse du sultan mérinide aux lettres que lui avaient adressées pour solliciter son aide contre Alphonse X, la lettre des

<sup>31</sup> *La moneta nell'economia europea. Secoli XIII-XVIII*, Firenze, Le Monnier, 640.



prélats et des nobles au pape Jean XXI et les mesures monétaires adoptées lors des pseudo Cortes de 1281. Je reviendrai sur l'analyse qu'il en donne.

### *La révolte nobiliaire de 1272*

Il ne semble pas que parmi les revendications que les nobles présentèrent au roi à Burgos en 1272 ; la monnaie ait tenue une place quelconque<sup>32</sup>. Les révoltés se plaignaient de la concession du Fuero Real à certaines villes, de l'absence à la Cour de juges spéciaux pour juger les hidalgos, de la pratique du *prohijamiento*. Ils demandaient que le souverain sollicitât moins souvent l'octroi de *servicios*, qu'il supprimât l'impôt des *diezmos del mar* et à être exemptés du paiement de l'impôt municipal de la *alcabala* exigé à Burgos. Ils s'élevaient contre les activités des *merinos* et autres agents royaux. Ils exigeaient aussi l'arrêt de la création de *pueblas* en Leon et en Galice. C'est seulement plus tard qu'ils alléguèrent de nouveaux motifs de plainte: dépenses excessives exigées par la candidature à l'Empire, alourdissement de la fiscalité et frappe de fausse monnaie.

C'est, en revanche, ce dernier reproche qui figure en premier lieu dans leurs plaintes contre le souverain auxquelles répond le sultan mérinide. Dans sa lettre à Nuño de Lara, il dit qu'Alphonse X: « vos demandó demandas tuertas... e vos asacó monedas falsas » et dans la lettre à Lope Diaz de Haro, il ajoute que les rebelles lui avaient fait savoir qu'ils étaient décidés à poursuivre leur action jusqu'à ce qu'Alphonse X « enderesçe las monedas »<sup>33</sup>.

La frappe du *dinero prieto* a commencé en 1270 et celle du *maravedí de oro* vers 1272. Mais est-ce bien de ces espèces qu'il s'agit ? Le terme de « enderesçar » soit « redresser » ne paraît pas applicable au *prieto* qui était plus « fort » que le *dinero alfonsí*. Il pourrait l'être à la rigueur au *maravedí* dans la mesure où son cours officiel ne correspondait pas à celui qui était pratiqué dans les autres pays européens. Personnellement, j'incline à penser que le reproche d'avoir « falsifié » la monnaie concerne plutôt le *dinero alfonsí*. Les nobles auraient donc souhaité le « renforcement » de la monnaie plutôt que son affaiblissement

### *La lettre de 1277*

Ses auteurs faisaient savoir au pape que « los pueblos » avaient demandé au roi « que fiziesse moneda mas fuerte que la era que era antes ». Le souverain « avido su consejo con omes sabidores e entendidos de fecho de moneda,

<sup>32</sup> Sur les Cortes de Burgos, vid. A. BALLESTEROS-BERETTA, *Alfonso X El Sabio*, Barcelone-Madrid, 1963, 489-492.

<sup>33</sup> *Crónica*, cap. XXII, 17-19.



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

mando fazer los dineros prietos ». Mais « por que la moneda era muy fuerte, e avie mester mucha plata, non se pudo labrar sinon muy poca della. Et demas, porque era muy fuerte sacaron della tanta de la tierra, que finco y muy poca, en guisa que los omes son muy menguados de moneda pora sus cosas, e pora aquellas cosas que en mester de cada dia ». Les prélats et les nobles avaient demandé au roi « que mandasse fazer otra moneda, que fuesse mas comunal ». Comme le monarque s'était engagé par serment à ne pas frapper d'autre monnaie que le *prieto* « non se acordo de lo fazer, menos que fuesse aasuelto della ». Les prélats sachant que seul le pape pouvait relever Alphonse X de son serment, sollicitait du souverain pontife qu'il le fit<sup>34</sup>.

La lettre ne nous est connue que par une copie. Elle suscite bien des interrogations. On ne voit pas pourquoi, en la circonstance, le roi ne se serait pas adressé lui-même au pape. Il s'était engagé aux Cortes de 1268 à ne changer ni le poids ni l'aloï du *dinero alfonsí*. Pourtant, il n'a pas demandé au pape de le relever de cet engagement lorsqu'il a frappé le *prieto*. A suivre les auteurs de la lettre, la seule monnaie qui circulait en 1277 aurait été le *prieto* puisque le numéraire manquait pour les achats quotidiens. Or de nombreux exemples montrent que l'on utilisait couramment le *dinero alfonsí* dans les transactions. Pourquoi l'avoir dissimulé ? Enfin, la même année 1277, le roi a fait frapper le *dinero blanco* de la seconde guerre qui, loin d'être « mas comunal » aurait eu à peu près, selon Guillermo Castán, la même valeur intrinsèque que le *prieto*. Le document mériterait d'être examiné de plus près avant d'en tirer des conclusions.

### *Les pseudo Cortes de 1282*

L'*ordenamiento* adopté aux Cortes de Valladolid stipulait le retour aux monnaies traditionnelles du temps de Ferdinand III et d'Alphonse IX de Leon –les *burgaleses*, *pepiones*, *leoneses* et *salamanqueses*–, donc le retour à une monnaie moins forte. Mais il stipulait aussi que fut abandonnée la frappe des *dineros alfonsís*. Il n'y a pas été question du *maravedí de oro*.

Selon Guillermo Castán « lo de abatir la « blanquiella » fraccionaria no se entienda salvo por razones netamente políticas (para borrar las huellas del nuevos sistema alfonsí, que se quiere destruir enteramente » (p. 52). L'argument ne me convainc pas.

Le nouveau « système », c'était celui qu'Alphonse X avait annoncé aux Cortes de Séville de 1281. La « blanquiella » n'en faisait pas partie puisque le souverain entendait la remplacer par une monnaie de cuivre. La « blanquiella », c'était

<sup>34</sup> Document cité *supra* note 13.



le *dinero alfonsi*, donc une monnaie plus faible que celle de Ferdinand III et d'Alphonse IX. En réalité, ce qui animait les auteurs de l'*ordenamiento*, c'était la nostalgie du temps de la « bonne monnaie », qui était toujours, au Moyen Âge, celle des prédécesseurs du souverain régnant. Il est donc abusif de déduire de l'*ordenamiento* que la classe dominante souhaitait une monnaie faible. On remarquera qu'il n'est pas question dans celui-ci d'« abattre » le *dinero blanco* de la seconde guerre.

Burgos, ville de commerce, s'est opposée à la frappe des *burgaleses*<sup>35</sup>. On ignore si d'autres villes ont fait de même. La seule chose certaine est que Sanche IV devenu roi n'a pas persévéré dans la voie du retour aux monnaies traditionnelles. Là encore, il est aventureux d'en conclure que commerçants et artisans étaient partisans d'une monnaie forte. Ils répugnaient peut-être tout simplement à changer leurs habitudes.

En résumé, Guillermo Castán a clairement montré que la valeur intrinsèque monnaie de billon n'a pas été diminuée entre 1252 et 1284, mais c'est seulement à partir de 1270 avec la frappe du *prieto* qu'elle a été renforcée. Il n'en reste pas moins que c'est une monnaie faible –le *dinero alfonsí*– qui est resté le principal instrument des échanges intérieurs. Le cours officiel du *maravedí de oro* ne correspondait pas au cours commercial de l'or pratiqué en Europe et l'explication qui en est donnée ne convainc pas. Que la classe dominante ait voulu une monnaie de billon faible et que les élites urbaines l'aient désirée forte mériterait un plus ample examen.

#### *Une réflexion finale.*

On ne dispose pas, pour la Castille, de la documentation relative aux frappes monétaires qui a été conservée dans d'autres pays européens. De là viennent les incertitudes au moment de porter un jugement sur la politique d'Alphonse X. Un point me paraît certain: il y a eu affaiblissement du billon avec la création du *dinero* de la première guerre, devenu rapidement la seule espèce à circuler. Il est non moins certain que le *prieto* a été un échec. Rien là, néanmoins qui soit comparable aux grandes « mutations » qui ont affecté les monnaies françaises et castillanes dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. La hausse des prix n'a pas revêtu un caractère catastrophique. Les spécialistes qui pensent le contraire se sont laissés abuser par les dires de la chronique, les allégations des nobles et les mesures décidées aux Cortes de Valladolid de 1282. Ils ont transposé à la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> la situation qui a été celle de la seconde moitié du siècle suiv

<sup>35</sup> E. GONZÁLEZ DÍEZ, *Colección diplomática del concejo de Burgos (884-1369)*, Burgos, 1984, doc. 122 (6 juin 1282), 209-210.



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

### La politique fiscale

Les hypothèses ou les considérations qui ont orienté la démarche de Guillermo Castán dans l'étude de la politique fiscale d'Alphonse X sont présentées dans quelques pages liminaires (*Planteamientos*, p. 117-129). Je tenterai de mettre un peu d'ordre et de clarté dans un exposé diffus et répétitif.

*La fiscalité: un problème clé.*

L'importance de la fiscalité est soulignée à juste titre en une seule phrase Elle fut « ...el eje en torno al cual gira la política económica en general y la política monetaria en particular... » et Alphonse X a voulu « ...situar el monarca en el centro de los sistemas de recaudación y distribución de bienes materiales y simbólicos que otorgan la legitimidad del ejercicio del poder en la sociedad medieval » (p.119). Cela ne me semble pas contestable.

*Une fiscalité unique : la fiscalité féodale*

Le roi et les seigneurs laïques et ecclésiastiques exigeaient de leurs dépendants les mêmes redevances coutumières –*yantar*, *marzadga*, *martiniega*, *fonsadera*, *caloñas*– et les mêmes impôts extraordinaires ou *pedidos*, dont le produit constituait la « rente féodale ». Ils avaient recours aux mêmes moyens pour les imposer : la violence symbolique, la violence effective et le consensus. La théorie des trois ordres ét l'instrument de la première : elle légitimait les prélèvements (p. 117-118). Il n'y avait donc qu'une seule et même fiscalité : la fiscalité féodale.

Cette hypothèse d'une fiscalité unique appelle quelques retouches. Elle est fondée sur un postulat : il ne pouvait pas y avoir de différence entre la fiscalité des seigneurs et la fiscalité du roi puisque le monarque n'était qu'un seigneur parmi les autres, seulement le premier d'entre eux : un *primus inter pares*. Il n'aurait joui que d'une sorte de prééminence honorifique. Or tous les habitants du royaume, où qu'ils vécussent et non pas seulement ceux du *realengo*, son domaine propre, étaient unis au souverain par le lien de la *naturaleza* ou vassalité naturelle. Il pouvait mettre fin à ce lien de son seul gré et sans autre justification que la *ira regia*. Le regretté Luis G. de Valdeavellano a fort justement souligné la différence entre la vassalité *naturelle* et la vassalité féodale<sup>36</sup>.

<sup>36</sup> L.G. DE VALDEAVELLANO, *Curso de Historia de las instituciones españolas. De los orígenes al final de la Edad Media*, 1968, 413.



Le roi était, au XIII<sup>e</sup> siècle, la *presura* ayant disparu, le seul propriétaire des terres conquises dont il disposait librement, ce qui lui donnait des moyens d'action qu'aucun seigneur ne possédait. Il y avait enfin un domaine où il détenait une souveraineté pleine et entière qui ne lui a jamais été contestée : lui seul pouvait battre monnaie. Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle dans le royaume de Leon alors indépendant, un peu plus tard en Castille, les Cortes ont obtenu du pouvoir royal qu'il s'engage à ne pas modifier la valeur intrinsèque de la monnaie pendant une durée de sept ans en contrepartie de l'autorisation qui lui était donnée de lever une imposition : la *moneda forera*. Elle était perçue sur tous les habitants du royaume et non pas seulement sur ceux du *realengo* et son recouvrement a rendu nécessaire la création d'une administration fiscale

#### *L'extension de la fiscalité royale*

Le règne d'Alphonse X a été marqué par la création de nouvelles impositions et par l'augmentation du nombre des contribuables. Personne n'en disconvient mais, d'une façon générale, on considère que la politique fiscale du souverain lui a été imposée par les circonstances, notamment les dépenses en relation avec sa candidature à la couronne impériale et les exigences de la noblesse alors que la conquête de l'Andalousie avait mis fin aux ressources que procurait le butin. Guillermo Castán, au contraire, insiste sur son caractère volontariste. Elle aurait été la mise en application d'un plan préconçu : renforcer le pouvoir royal en faisant du monarque le seul détenteur *légitime* du droit à lever des impôts alors qu'il partageait cette légitimité avec la noblesse et le clergé. Il s'agissait non pas de supprimer les fiscalités seigneuriales mais de faire en sorte qu'elles ne s'exercent qu'avec le consentement du souverain.

L'inclusion de la noblesse et du clergé dans l'univers subordonné des contribuables a été une étape décisive dans l'extension de la fiscalité royale. Elle a revêtu deux formes : la généralisation et/ou la régularisation d'impositions anciennes telles les dîmes douanières et les taxes sur le bétail transhumant et l'inclusion *symbolique* de la noblesse et du clergé dans l'univers *subordonné* des contribuables. Quant au premier point, Guillermo Castán aurait pu rappeler l'héritage musulman de la fiscalité castillane. Des institutions comme l'*almorifazgo* lui confèrent un caractère original. J'insisterai davantage sur le second point..

Gardien du « bien commun », c'est-à-dire de l'intérêt général, le monarque pouvait demander leur aide à tous ses sujets en cas de nécessité urgente, telle que la défense du royaume contre ses ennemis. En ce qui concerne la noblesse, cette aide faisait partie des devoirs du vassal envers le seigneur qu'il



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

*servait* librement. D'où le nom de *servicio* qui lui était donné lorsqu'elle prenait la forme d'une contribution monétaire.

Jusque là, contributions extraordinaires et librement consenties, les *servicios* se sont transformés pendant le règne d'Alphonse X, et par la volonté du souverain, en un impôt ordinaire et obligatoire bien que sa levée ait toujours exigé le consentement des Cortes. La noblesse et le clergé ont dû acquitter directement ou via leurs vassaux et dépendants, exceptionnellement d'abord des contributions non coutumières, au nom de la défense du « bien commun » dont le souverain était responsable, et des devoirs du vassal noble envers son seigneur.

L'innovation a consisté dans la volonté de donner un caractère régulier à la levée de ces contributions dites *servicios*. Seul le souverain pouvait exempter de leur paiement. Alphonse X n'a cessé de le rappeler à la classe dominante qui, de son côté a exigé de lui qu'il reconnaisse publiquement du caractère volontaire des *servicios*.

### *Fiscalité et économie.*

La charge fiscale pesait sur les classes rurales et urbaines. Leur capacité de paiement dépendait du développement de l'économie. Elle était soumise à de fortes oscillations provoquées par des accidents climatiques. Le maintien du niveau théorique de subsistance des producteurs, condition de la reproduction de leur force de travail garantissait la perpétuation des prélèvements fiscaux. Il exigeait la mise en place de mécanismes régulateurs. Ils avaient pour fondement la coutume, à la fois imposée et acceptée.

L'augmentation constante des transferts de rentes de la classe des producteurs à celle des non-producteurs a été le premier objectif d'Alphonse X. Cela n'était possible qu'à plusieurs conditions. La première était de renforcer au profit du souverain la légitimité à percevoir des impôts exigés au nom de la tradition, de la nécessité et de la participation. Il fallait ensuite prendre des mesures économiques favorisant l'accroissement de la masse monétaire et donc la capacité de paiement des contribuables., spécialement ceux qui accumulaient le plus de richesse monétaire. La création de sources de revenus allant directement des sujets à la couronne permise par les progrès du commerce et de l'élevage transhumant était aussi une de ces conditions. La dernière était de concrétiser le tout au moyen de lois et de normes que le pouvoir de contrainte, la violence symbolique et le consensus pourraient faire accomplir de façon universelle.

Des lois et des normes écrites, surtout à partir du règne d'Alphonse X s'y sont ajoutées. Tendant à conférer progressivement à la monarchie une position



centrale dans le domaine de la fiscalité, elles ont provoqué le mécontentement de l'aristocratie. Elle était habituée à ne pas connaître de limites imposées de l'extérieur aux droits qu'elle exerçait sur la population. Toute éventuelle limitation des charges imposées par un seigneur à ses dépendants ne pouvait être que le fait de sa propre volonté (p. 118).

*La subordination des fiscalités seigneuriales à la fiscalité royale*

La politique d'Alphonse X aurait tendu à faire du pouvoir royal le seul détenteur légitime du droit à lever des impôts qu'il partageait jusque là avec la noblesse et le clergé en incluant symboliquement l'une et l'autre dans le monde subordonné des contribuables. Le moyen utilisé fut de les amener à acquitter directement ou via leurs vassaux et dépendants, exceptionnellement et en cas de nécessité urgente d'abord puis peu à peu de façon plus ordinaire, des contributions non obligatoires, au nom de la défense du « bien commun » qui était confiée au monarque. et en vertu des devoirs d'un seigneur envers le seigneur qu'il servait volontairement. Ce sont les *servicios*.

Alphonse X n'a pas voulu porter atteinte à la prééminence sociale de l'aristocratie. Il l'a, au contraire raffermie en faisant de la noblesse et du clergé les principaux bénéficiaires des transferts de rentes, mais à condition que le pouvoir royal fût le seul maître de ces transferts. Toutefois placer le monarque au centre du système complexe de distribution de biens matériels et symboliques propre des sociétés précapitalistes le faisait entrer en compétition avec des pouvoirs territoriaux qui, eux aussi, fondaient leur légitimité sur la distribution de biens. Ils possédaient une grande capacité de contrainte et d'exercice de la violence car l'essentiel de l'appareil de l'Etat était entre leurs mains. (p. 119-120).

D'où l'irritation de l'aristocratie accoutumée à ne pas connaître de limites imposées de l'extérieur aux droits qu'elle exerçait sur la population. Les conflits qui en ont résultés se sont soldés par la reconnaissance incontestée de la royauté comme la source de toutes les autres fiscalités. En réalité, Alphonse X a renforcé la prééminence sociale de l'aristocratie au moyen de redistribution de rentes nouvelles et régulières. Cela exigeait qu'il renforce simultanément sa propre position de percepteur suprême en subordonnant symboliquement l'aristocratie. L'activité législative du souverain s'inscrit dans cette ligne et c'est pourquoi ses codes ont été repoussés par les oligarchies qui ressentent cette subordination comme dangereuse pour leur légitimité en tant que classe dominante.

Alphonse X a cherché à faire de la royauté la seule source légitime de la fiscalité en incluant symboliquement les membres de la noblesse et du clergé dans le monde des contribuables. Le moyen utilisé a été de les contraindre à



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

payer directement ou pl'intermédiaire de leurs vassaux et dépendants des *servicios* au nom de la défense du bien commun. (p. 121). Et aussi, à partir du règne d'Alphonse X, des lois et des normes écrites qui ont progressivement donné à la monarchie une place centrale dans le système fiscal. Le souverain, tête visible de la classe seigneuriale, a fini par contrôler le recouvrement et la distribution de la rente féodale ne laissant à la classe seigneuriale qu'un rôle subordonné dans ce domaine. Il ne s'agissait pas de mettre fin à la prééminence sociale de l'aristocratie mais de « rationaliser » l'imposition fiscale, les mécanismes de recouvrement et de distribution de la rente dans une société plus complexe qui ne pouvait plus se passer d'un appareil central.

Le premier grand objectif de la politique fiscale d'Alphonse X a été d'obtenir une augmentation constante des transferts de rentes de la classe des producteurs à celle des non-producteurs. Ce n'était possible qu'à plusieurs conditions. La première était de renforcer au profit du souverain la légitimité à percevoir des impôts exigés au nom de la tradition, de la nécessité et de la participation. Il fallait, ensuite, prendre des mesures favorisant l'accroissement de la masse monétaire grâce au développement de l'économie et de la capacité de paiement des contribuables, spécialement ceux qui accumulaient le plus de richesse monétaire. Il était aussi indispensable de mettre fin au rôle d'intermédiaire de l'aristocratie dans le système de transfert des rentes par la création de sources de revenus allant directement des sujets à la couronne, ce qui était objectivement possible du fait du développement du commerce et de l'élevage transhumant. La dernière condition était de concrétiser le tout au moyen de lois et de normes que le pouvoir de contrainte, la violence symbolique et le consensus pourraient faire accomplir de façon universelle.

Placer la légitimité du monarque au-dessus de celle de l'aristocratie dont elle procédait initialement dépendait de l'habileté de la couronne à consolider les progrès qu'elle pourrait obtenir dans sa capacité de recouvrement et de contrainte. Autrement dit l'objectif de la politique fiscale était d'accroître le rôle de recouvrement/ distribution de la monarchie et sa fonction dans l'exercice de la violence réelle et symbolique en concurrence avec des pouvoirs territoriaux qui basent aussi leur légitimité dans la distribution de biens.

On a affaire à une situation complexe. La Couronne ne peut maintenir ni augmenter les recouvrements et se convertir en axe de la redistribution sans une suffisante capacité de contrainte, mais ces moyens de contrainte sont, pour une part substantielle, entre les mains de l'aristocratie, qui entre en concurrence avec le monarque dans le rôle de percepteur : distributeur.

La centralisation de la fiscalité au profit de la Couronne n'affecte pas la prééminence sociale de l'aristocratie dans la mesure où elle est partie intégrante de



l'Etat dont celle-là est la tête. Ainsi les réformes fiscales d'Alphonse X se présentent comme une tentative de « rationaliser » l'imposition fiscale, les mécanismes de recouvrement et la distribution de la rente dans une société progressivement plus complexe qui ne peut désormais se passer d'un appareil central.

La question de la politique fiscale de la monarchie se pose de la façon suivante. L'aristocratie qui perçoit des rentes (limitées par la coutume et les conditions économiques et sociales existantes) dans ses territoires et les redistribue à ses vassaux et dépendants, exige du monarque des redistributions nouvelles et plus copieuses afin de conserver et de fortifier son rôle social et sa légitimité. Le roi, dont le pouvoir et le prestige dépendent également de sa capacité à percevoir et à distribuer, est contraint de développer son appareil administratif et ses moyens de contrainte et à prendre des mesures qui, en l'absence de guerres de conquête et donc de butin, d'augmenter la base imposable et les types d'imposition.

Pressé par la situation plus qu'animé par la volonté de réaliser un programme élaboré d'avance, doit affronter la question la plus délicate pour passer de *primus inter pares* à *princeps*, à savoir inclure symboliquement l'aristocratie laïque et ecclésiastique dans l'univers subordonné des contribuables en l'obligeant à payer directement ou, par l'intermédiaire de ses vassaux et dépendants, des impôts extraordinaires justifiés par la défense du bien commun confiée au monarque, dissimulés sous le nom de *servicios*, qui dans l'univers mental de l'époque, est ce qu'un vassal doit à son seigneur qu'il sert volontairement. En même temps la monarchie renforce par son intervention directe les fiscalités des aristocraties laïques et ecclésiastiques à conditions qu'elles apparaissent comme vicariales.

A cet objectif correspond la tentative de faire jouer un rôle accru au pouvoir royal, l'augmentation de son appareil bureaucratique et de contrainte, la rédaction de quelques lois générales et de normes fiscales, le recours au monopole de la défense du bien commun, la politique monétaire et économique générale, la création de nouveaux impôts royaux, comme les dîmes douanières, les *servicios* et le *servicio del ganado*.

Un second objectif a été de subordonner symboliquement les aristocraties à la monarchie en les faisant contribuer exceptionnellement et peu à peu de façon plus ordinaire, par des paiements non obligatoires imposés par la nécessité et satisfaits, à la différence des impôts obligatoires acquittés par les classes soumises, par la volonté de service de la noblesse et du clergé. La monarchie a ainsi exigé que la noblesse et le clergé paient de nombreuses contributions pour la défense du territoire, les forces armées (milices municipales et aussi contingents nobiliaires), le financement des entreprises politiques comme « el fecho del imperio », contributions qui, dans la mentalité féodale se justifient par les



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

devoirs qui lient entre eux les seigneurs hiérarchiquement subordonnés, mais qui a être payés en même temps que les *pecheros* déplacent symboliquement l'aristocratie de son rôle exclusivement de percepteur/distributeur et renforcent la position de la monarchie qui apparaît ainsi comme l'unique et authentique source légitime de la perception et de la distribution sociale de biens matériels et symboliques d'où le constant rappel d'Alphonse X au nobles qu'ils doivent payer et que lui seul peut les exempter tandis qu'en même temps les classes dominantes exigent des reconnaissances publiques que leurs contributions sont volontaires et gratuites, qu'elles se justifient par l'état de nécessité leur seigneur naturel et non par leur inclusion dans le monde des contribuables.

Une fois établie l'hypothèse générale, G.C. passe à ce qui peut être considéré comme une question préalable bien qu'elle ne soit pas l'objet direct de la recherche et qu'elle doive être traitée, par conséquent de façon tangentielle (p. 124). Il s'agit de savoir quelles étaient les limites objectives de la capacité contributive des producteurs. Si Alphonse X a pu accroître la charge fiscale, c'est qu'il y a eu augmentation de la richesse du pays, de la production globale. Il convient donc de réviser et nuancer les affirmations selon lesquelles le règne d'Alphonse X aurait été marqué par une crise qui aurait son origine dans la conquête de l'Andalousie et dont les manifestations auraient été l'inflation, les lois somptuaires, les dévaluations. Or on peut considérer que le règne a été caractérisé par l'expansion de l'économie : élevage, exportations de laine.

Etant donné que l'économie reposait essentiellement sur la production agricole, c'est à celle-ci que G.C. porte son attention. D'où un long développement sur les chiffres de la productivité des céréales calculés par divers auteurs pour le reste de l'Europe qui ne me paraît pas d'un grand intérêt. En revanche, G. C. a le mérite de bien poser le problème : comment expliquer la forte augmentation des rentrées fiscales en une seule génération ? Il faut certainement faire entrer en ligne de compte la conquête de nouveaux territoires pendant le règne de Ferdinand III et l'imposition d'une forte charge fiscale sur les vaincus. Mais, l'émigration, l'expulsion des musulmans, l'échec du repeuplement, les destructions de récoltes dans les régions frontalières et aussi, à l'intérieur du royaume, du fait des soulèvements nobiliaires doivent être aussi pris en compte. Il faut donc admettre que la productivité était plus forte qu'on ne le croit, sinon il n'y aurait pas eu des excédents réguliers.

Pour Guillermo Castán, Alphonse X a voulu faire du pouvoir royal le principal receveur et le distributeur principal de la « rente féodale » au détriment de la noblesse et du clergé. Son argumentation repose sur le présupposé de l'absence de différence entre la fiscalité royale et la fiscalité seigneuriale. Le souverain percevait dans son domaine les mêmes impositions que les seigneurs territoriaux dans les



leurs : *yantar*, *marzadga*, *martiniega*, *fonsadera*, *caloñas*. Il n'était pas possible de les modifier car la coutume était la source de leur légitimité. Outre les impositions coutumières, le roi comme les seigneurs exigeait de ses vassaux et dépendants, en cas de nécessité urgente, des contributions extraordinaires, les *pedidos*. Cette situation n'était pas propre à la Castille. On la retrouve en France et en Angleterre (p. 136). Les *ricos hombres* se refusaient à reconnaître au roi un pouvoir supérieur en matière de fiscalité et à admettre qu'il était l'unique dépositaire de la souveraineté. Il n'était pour eux que leur « seigneur naturel » qu'ils pouvaient cesser de servir en se « dénaturalisant ». Le lien qui les unissait à lui était volontaire.

Cette interprétation selon laquelle, le roi n'était qu'un *primus inter pares* doit être nuancée. La noblesse reconnaissait en fait la souveraineté du monarque, et non pas seulement sa primauté, dans au moins un domaine : celui de la monnaie, alors qu'en France, la liste est longue des seigneurs, pas toujours de première importance, qui détenaient le droit de frappe. La noblesse admettait que le roi pouvait, avec le consentement des Cortes, lever des contributions extraordinaires, les *servicios*, dans toute l'étendue du royaume. Il était, au XIII<sup>e</sup> siècle, le seul propriétaire des terres conquises dont il disposait à sa guise, la *presura* ayant disparu. La levée de la *moneda* tous les sept ans et des *servicios* a exigé la mise en place d'une administration fiscale à l'échelle du royaume et non pas du seul domaine royal, ce quoi la fiscalité royale se distinguait de la fiscalité seigneuriale. Il est donc licite de parler sinon d'une souveraineté pleine et entière du moins d'un embryon de souveraineté.

La forte augmentation de la charge fiscale, conclut Guillermo Castán, n'a été possible que grâce aux progrès de la production et des échanges. L'argument me paraît convaincant. La conquête de l'Andalousie et de Murcie, l'échec de leur repeuplement n'ont pas eu les conséquences néfastes qu'on leur attribue. Il eût été utile, à cet égard, de souligner les aspects positifs de la conquête en ce qui concerne le commerce extérieur.

*La situation au début du règne.*

Guillermo Castán juge que la situation des finances publiques était catastrophique à l'avènement d'Alphonse X. Ferdinand III n'avait rien changé au système fiscal traditionnel bien que les ressources qu'il procurait fussent devenues insuffisantes. Le butin acquis lors de la conquête de l'Andalousie, des emprunts et les *servicios* avait permis de pallier ces insuffisances. Son héritier a donc dû envisager une réforme du système fiscal et demander pour la Couronne la faculté de créer de nouvelles impositions. On se demande cependant si la situation était vraiment aussi grave en 1252. Ne serait-elle pas, plutôt, devenue



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

critique à cause des dépenses provoquées par la candidature de son fils à la couronne impériale ?

Les mesures fiscales d'Alphonse X visaient à affirmer son droit supérieur à régler les impôts et à assurer au pouvoir royal un rôle central dans les mécanismes de perception de l'impôt et de redistribution de son produit. Il ne s'agit pas d'un plan préconçu mais d'une action faite de tâtonnements et imposée par les nécessités sociales, politiques et militaires. L'aristocratie a vu dans ces mesures une menace pour sa propre légitimité sociale car elles aboutissaient à l'inclure dans l'univers subordonné des contribuables. En réalité ses intérêts n'étaient pas lésés car elle demeurait la principale bénéficiaire de la redistribution. Guillermo Castán distingue trois périodes dans la politique fiscale d'Alphonse X.: 1252-1263, 1264-1274 et 1275-1284.

### *Un effort de remise en ordre (1252-1263)*

Au cours de cette première période, le souverain a cherché à mettre un peu d'ordre dans le système fiscal et à faire admettre que lui seul pouvait légitimement exiger de nouveaux impôts et décider qui pouvait les prélever, quand et où. L'aristocratie conservait le droit de percevoir les revenus que le roi lui avait assignés mais elle perdait celui de les recouvrer directement. On a interdit aux magistrats municipaux de lever des *pedidos*, ce qui tendait à faire respecter le monopole royal en matière de contributions extraordinaires. Les *ricos hombres* ont perdu le droit d'exiger des *servicios* à la suite d'une décision des Cortes de 1258.

Ainsi l'espace fiscal des seigneurs était réduit, et par concession royale, à leurs territoires, mais uniquement en ce qui concerne les impositions non coutumières. Il n'a pas été porté atteinte à leur droit de percevoir les impositions traditionnelles. Le monarque le leur a garanti tout en veillant à ce que le sien fût respecté. C'est ainsi qu'il a interdit l'acquisition par l'Eglise de biens dont les détenteurs devaient des redevances au roi et aussi pris des mesures pour que nul n'échappe au paiement de la dîme. Il a concédé au clergé le droit de la percevoir sur des biens et des revenus de la couronne mais il s'est réservé en même temps celui de régler la dîme et sa répartition. Alphonse X a accordé des exemptions d'impôts comme la *moneda* à la noblesse et à l'Eglise. Guillermo Castán considère qu'il entendait par là administrer la preuve qu'il était en droit de les exiger, ce qui impliquait leur subordination symbolique. Cette interprétation n'est pas à rejeter mais on ne saurait écarter que le souverain ait eu aussi le souci de ménager la classe dominante.



Alphonse X a pris également des mesures en faveur des *caballeros villanos* de certaines villes. Il les a dispensés ainsi que ceux qui étaient à leur service du paiement des impôts traditionnels, les incluant ainsi dans le groupe des recouvreurs/percepteurs de rentes. La perte de ressources fiscales qui en était la conséquence a été le prix à payer pour obtenir le soutien des oligarchies urbaines et des milices des villes. Mais il lui a fallu solder les *caballeros* et donc trouver de nouvelles et importantes sources de revenus et de nouvelles sources de légitimité propres à les justifier. La création de forces armées urbaines au service du souverain a accru son pouvoir de contrainte mais a exigé de nouvelles et copieuses redistributions de rentes directement par l'octroi de soldes et indirectement par la renonciation à des revenus par la voie des « exemptions et des dotations aux finances municipales.

Le soutien au développement économique moyennant des mesures en faveur de l'élevage et du commerce a été le complément nécessaire de la politique fiscale. Les décisions adoptées –exemptions de *portazgo*, baisse des taux d'intérêt, unification des poids et mesures– sont rappelées (p. 166-167).

#### *La généralisation des mesures fiscales (1264-1274)*

La frappe des *dineros alfonsís*, première monnaie commune à tout le royaume a fourni du numéraire pour le développement du commerce intérieur et pour le paiement des impôts au moment où ils augmentaient du fait de la guerre. Mais la décision qui permet d'affirmer que s'ouvre une période nouvelle est le privilège général aux Extrémadures de 1264. Il apparaît comme le couronnement de la politique antérieure à l'égard des *concejos* marquée par l'extension du *Fuero Real* qui assurait la prééminence, non traditionnelle, du roi dans les affaires municipales, et par la concession de privilèges aux *caballeros villanos* qui consolidaient le groupe au sein de la société urbaine et l'incluaient dans le groupe des percepteurs de rentes. Ce fait est « transcendantal » en raison de son incidence sur la répartition de la capacité de contrainte entre la noblesse et la couronne, et parce qu'il a ouvert la voie à des innovations fiscales et sociales décisives dans le cadre des *concejos* du *realengo*.

Pendant ce privilège a été concédé avec l'accord de la noblesse, le conseil des évêques, et à la demande de la reine (p. 174). Ainsi la création et à la consolidation d'un groupe social privilégié a reçu l'approbation de l'aristocratie laïque et ecclésiastique. Ce qui montrerait que la société est « vertébrée » par l'Etat qui apparaît comme une force de structuration sociale et non pas comme le simple reflet des relations sociales.



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

Le privilège ne concernait pas seulement les *caballeros villanos*. Il s'étendait aux *caballeros* armés par le roi, le prince héritier et les *ricos hombres*. Concrètement, le roi accordait une solde de 500 *sueldos* et d'autres privilèges tel que celui d'occuper des magistratures municipales aux *caballeros* armés par le roi et son héritier, ainsi que par des *ricos hombres*, mais à condition qu'ils fussent vassaux du souverain et qu'ils soient acceptés par les municipalités moyennant un document royal. Ainsi les *caballeros* qui optaient pour rester vassaux d'autres seigneurs ne bénéficiaient d'aucun de ces privilèges. L'importance de cette mesure réside dans le fait que le monarque entrait en compétition directe, rompant ainsi l'équilibre traditionnel, pour la capacité de contrainte avec les *ricos hombres* qui manquaient de ressources fiscales pour contrecarrer une initiative de cette envergure. D'autres ont suivi (p. 177-178). Il en est résulté pour le pouvoir royal un accroissement de sa légitimité et de sa capacité de contrainte et une diminution de la capacité militaire et du pouvoir des seigneurs territoriaux. Les contributions traditionnelles étant en diminution constante, le roi à partir de 1264 à de plus en plus recours à des *pedidos* extraordinaires pour financer la guerre et il recherche de nouvelles sources de revenus.

Pourquoi dans un premier temps l'aristocratie ne s'est elle pas opposée à ces mesures ? La raison s'en trouve dans le soulèvement des musulmans. Sa répression excédait les moyens de la noblesse, grande bénéficiaire avec le clergé des *repartimientos*. Elle a accepté les mesures de mobilisation militaire centralisée dans la personne du roi en pensant, peut-être, qu'elles seraient transitoires.

Mais les conséquences du soulèvement des musulmans ont été néfastes pour la classe dominante. L'expulsion des musulmans, l'insécurité, l'arrêt du repeuplement, la désertion des campagnes ont entraîné la diminution de ses revenus. Au contraire, la monarchie a renouvelé sa capacité de contraindre et perçu des *parias* de 1265 à 1275, soit 250.000 *maravedís* par an. L'équilibre ancien entre pouvoir royal et aristocratie «était remis en cause.

Dans ce contexte, les mesures adoptées aux Cortes de 1268 prennent toute leur importance. La nouvelle tentative d'unifier les poids et mesures pour les échanges et le paiement des impôts en nature répondait à la nécessité d'uniformiser les exactions fiscales à l'échelle du royaume. Cela permettait de calculer le montant des impôts et de les exiger conformément aux nouveaux étalons, ce qui facilitait leur affermage en numéraire. Les résistances rencontrées s'expliquent car cela a permis d'augmenter les impôts.

La réglementation du commerce extérieur s'est traduite par l'instauration d'une fiscalité indirecte, celle des dîmes douanières, qui a affecté la classe dominante principale consommatrice de biens importés. Cet impôt joint à la fixation du prix des denrées somptuaires a été considéré par elle comme une



véritable attaque contre ses privilèges. En effet, il signifiait un transfert régulier de rente de l'aristocratie à la monarchie (p. 184-185).

Les impôts sur le bétail transhumant et sédentaire doivent être replacés dans le cadre général de la politique en matière d'élevage et de la politique fiscale d'Alphonse X. Il y a eu d'abord contrôle et régularisation des fiscalités royale, seigneuriale et municipale en même temps qu'encouragement à l'élevage, puis réorganisation et établissement de normes qui réservaient au monarque le gros du contrôle et des rentes fiscales en échange de sa protection et de l'élimination des rentes dont la légitimité était douteuse. Le souverain proclamait son droit supérieur et se réservait d'accepter ou de laisser sans effets les impôts que percevaient l'aristocratie et les *concejos*.

Le fait le plus saillant est la tentative de généraliser les *servicios*, impôts en principe extraordinaires et dont la levée était soumise à l'approbation des Cortes. Selon Miguel Angel Ladero Quesada, ils se seraient substitués aux *pedidos* devenus ordinaires. Selon le même auteur la concession de *servicios* aurait commencé en 1269 (Cortes de Burgos). Le montant de chacun (six en 1259) était équivalent à une *moneda*. Ils étaient acquittés par les vassaux de la noblesse et de l'Eglise alors que nobles et clergé étaient exemptés de *pedido* depuis 1181 en Castille et depuis 1208 en Leon. La pression fiscale que supposait le *servicio* du montant d'une *moneda* était très supérieure à celle du *pedido*. Selon les calculs de Guillermo Castán, cela représentait dans le cas du premier 3,33% des biens du contribuable et dans le cas du second 13,33%. En prétextant la nécessité, Alphonse X a voulu obtenir un *servicio* ou davantage chaque année (p. 189-190). En même temps la pression sur les bénéficiaires des commerçants s'accroissait. Aussi la loyauté des *concejos* commença à faiblir. Mais le conflit a été retardé en raison des circonstances: renonciation provisoire à l'Empire, mort de l'infant Fernando, invasion mérinide. Guillermo Castán insiste sur la complexité de la situation. La pression fiscale s'exerçait surtout sur les *concejos*. Alphonse X a multiplié les exemptions par quoi se manifestait la distinction sociale. Il a aussi accordé des baisses ou des exemptions d'impôts locaux aux commerçants et aux artisans, diminué les droits de douane et accordé des facilités pour l'exportation de matières premières ou de produits fabriqués. D'autre part, les *concejos* disposaient de mécanismes de recouvrement et de redistribution de la rente qui leur permettaient de dévier sur leur *alfoz* la partie la plus lourde de la charge fiscale.

Il me paraît nécessaire de revenir sur l'interprétation du privilège aux Extrémadures. Guillermo Castán écrit que le monarque accorde aux *caballeros* armés par lui «.. una paga –honra dice el documento, en un eufemismo propio de la clase ociosa- de 500 sueldos... ». Or il n'agit pas d'une solde, mais de la



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

*caloña* que devaient acquitter ceux qui portaient atteinte à la personne physique ou à l'honneur d'un noble. On ne saurait donc admettre que cette décision ait eu pour conséquence une augmentation des dépenses de l'Etat. Ni, non plus qu'elle ait accru la « capacidad de coacción » du pouvoir royal.

Dans une longue note (note 9, p. 176-177), il est dit, à propos de l'accès aux magistratures municipales de *caballeros* qui se feraient vassaux du roi, que cette disposition s'applique à la fois aux *caballeros villanos* et aux *caballeros hidalgos* car presque tous les premiers étaient vassaux du roi en raison du fait qu'ils tenaient de lui leur statut.

L'argument ne me semble pas solide. Il y a, en effet, confusion entre d'une part la vassalité entendue au sens de lien personnel entre deux individus impliquant des droits et des devoirs réciproques et, d'autre part, la « vassalité naturelle » qui avait un caractère collectif : tous les natifs du royaume étaient vassaux du roi. Les nobles qui se faisaient vassaux du roi au sens premier du terme n'avaient pas besoin qu'il leur concédât la *honra* des 500 *sueldos*. Elle leur appartenait de naissance. Le privilège général ne concerne donc que les *caballeros villanos*. Alphonse X a voulu éviter que les *ricos hombres* ne mettent la main sur le gouvernement des villes par l'intermédiaire de membres des oligarchies urbaines liés à eux par une relation personnelle.

La *honra* de 500 *sueldos* n'étant pas une solde, la recherche de ressources stables a eu d'autres motifs que « el establecimiento de un gasto militar permanente ». Elle a été imposée, dans l'immédiat, par la diminution des recettes du fisc due aux exemptions dont ont bénéficié la noblesse, le clergé et les *caballeros villanos*., à l'exode des musulmans, et par la candidature à l'Empire. A plus long terme, le but visé était, comme l'a bien vu Guillermo Castán, le renforcement du pouvoir royal par la transformation en ordinaires des impositions qui exigeaient le consentement des Cortes. Il n'y a pas eu, à proprement parler, d'innovations fiscales entre 1264 et 1275. Le système d'impositions est demeuré le même. Il a simplement été réaménagé au profit de la monarchie avec comme conséquence la perte pour la noblesse de son autonomie en matière de recouvrement et de redistribution, ce qui la plaçait dans une position de subordination vis à vis du souverain (p.197).

### *L'échec de la politique fiscale (1275-1284).*

Entre 1275 et 1284, s'est consommée la rupture entre Alphonse X et les élites urbaines. L'invasion mérinide a cependant accordé un court répit au souverain. Après avoir obtenu, en décembre 1275, la levée de trois *servicios* pour la défense du royaume, il a cru que le moment était venu de consolider



définitivement son programme politique. La preuve en serait dans les mesures qui se sont succédées à partir de 1276.

La première a été d'affermir, cette année là, à des financiers juifs le recouvrement des sommes indûment perçues depuis 1962 par les magistrats municipaux, les collecteurs et receveurs d'impôts, les commerçants et les contribuables en général, ou non remises par eux au fisc (p. 202-204). Elle a été suivie en 1277 du consentement des *concejos*, en échange du renoncement du roi à l'affermage de 1276, à la levée d'un *servicio* annuel équivalent à une *moneda* pendant la durée de son règne lors de la réunion des Cortes à Burgos. Ainsi, grâce à une sorte de chantage, Alphonse X aurait obtenu ce qu'il recherchait depuis des années : la faculté pour la couronne de disposer de revenus réguliers et stables. Ce résultat a été atteint grâce à une conjoncture favorable.

Guillermo Castán ne s'est pas demandé pourquoi l'Andalousie et Murcie ont été exclus de l'affermage de 1276. C'est sans doute en raison de la situation dans ces régions à la suite du départ des musulmans et, en ce qui concerne l'Andalousie des ravages provoqués par les Mérinides. Le sultan Abu Yusuf avait regagné le Maroc au début du mois de janvier. Alphonse X a donc bénéficié d'un court répit et il en a profité pour essayer de remettre de l'ordre dans ses finances sans mesurer l'ampleur du mécontentement qu'il allait provoquer.

L'auteur a commis une erreur en situant au 28 juin 1277 le nouveau débarquement du sultan à Tarifa. Si l'on admet cette date, le fait qu'Alphonse X ait pu demander aux Cortes de Burgos l'octroi d'un *servicio* annuel au nom de la défense du royaume est inexplicable puis qu'il est avéré que les Cortes se sont réunies au mois de mai<sup>37</sup>. Il est tout à fait vraisemblable, en revanche que le consentement à la levée d'un tel *servicio* n'a été obtenue qu'au prix d'un âpre marchandage entre le roi et les *concejos* (p. 205). Le monarque a dû renoncer aux bénéfices attendus de l'affermage de 1276 et s'engager à ce que le *servicio* soit considéré comme extraordinaire et n'acquière pas un caractère coutumier. En outre, selon l'interprétation également plausible de Guillermo Castán, le souverain en n'accédant pas à la demande des nobles et des prélats qui souhaitaient une monnaie moins forte était en accord avec les élites urbaines.

Les exemptions consenties à la noblesse et au clergé n'ont pas calmé leur mécontentement tandis que l'alourdissement de la charge fiscale a commencé à ébranler la loyauté des *concejos*. L'analyse des raisons pour lesquelles Alphonse X a perdu l'appui des oligarchies urbaines me semble à retenir. Par la fraude ou le jeu des exemptions, elles parvenaient à échapper en grande partie à cet alourdissement. Mais elles étaient contraintes pour satisfaire aux exigences du monarque

<sup>37</sup> A. BALLESTEROS-BERETTA, *Alfonso X El Sabio*, Barcelona-Madrid, 1963, 836.



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

à chercher de nouvelles ressources dans le développement des taxes indirectes, ce qui menaçait l'équilibre politique au sein des *concejos* en rompant l'alliance de fait entre les *caballeros villanos* et les marchands et les artisans (p. 210).

En dépit de la gravité de la situation –fuite de la reine doña Violante en Aragon (1278), désastre d'Algesiras (1279), Alphonse X n'a pas renoncé à tenter de nouveau d'obtenir la couronne impériale, ce qui a entraîné de nouvelles dépenses : soldes à des nobles étrangers qui se faisaient les vassaux du roi, en voi de troupes en Lombardie. Il a fallu recourir aux expédients comme l'annulation en février 1281 des mesures concernant les fraudes fiscales envers le fisc royal commises par les commerçants de Burgos, Castro Urdiales, Laredo, Santander et Medina del Pomar moyennant l'octroi d'un *servicio* de 100.000 *maravedís*. Précédemment, en 1280, Alphonse X avait fait arrêter tous les dirigeants des communautés juives et exigé pour leur rendre la liberté le paiement par leurs coreligionnaires de 1200 *maravedís* par jour.

Cette politique suicidaire a dressé contre le souverain les autorités territoriales et municipales, les *caballeros villanos*, les commerçants, les fermiers et les collecteurs des impôts soit tous ceux qui, au sein des villes avaient tissé les liens d'une alliance avec la monarchie. Erreur de calcul sans aucun doute qui s'explique soit par la situation dramatique où se trouvait le roi soit par un excès de confiance dans son autorité (p. 213). Cette erreur est évidente. La suite des événements l'a montré. Mais j'ajouterai qu'Alphonse X a pu penser que ; ainsi que dans d'autres circonstances, il pourrait calmer les mécontents au prix d'un renoncement provisoire à certaines de ses exigences.

Il n'en a pas été ainsi parce que les opposants à sa politique ont trouvé un chef et un fédérateur en la personne de l'infant don. Sancho, ce qui a conféré un caractère de légitimité à leur révolte. Or rien ne permettait de penser que l'infant prendrait position contre son père qui l'avait désigné pour son héritier à la suite de la mort de son fils aîné, Fernando de la Cerda en septembre 1278 au détriment du fils de celui-ci, Alfonso. Manuel Gonzáles Jiménez a bien mis en lumière les circonstances, que l'on peut qualifier de fortuites, à l'origine de l'affrontement entre Sancho et son père<sup>38</sup>. Son origine se trouve dans l'intention du monarque, pour des raisons familiales et politiques, de léguer le « royaume » de Jaen à Alfonso de la Cerda en compensation de son éviction de la succession au trône de Castille. L'infant Sancho n'a pas accepté que son héritage fut ainsi amputé. Le projet de réforme monétaire annoncé par Alphonse X aux Cortes de Séville en septembre 1281 a mis le feu aux poudres. Dès les premiers mois de 1282, la rébellion s'étendit à la plus grande partie du royaume. Séville et Murcie demeurèrent seuls fidèles au roi légitime.

<sup>38</sup> M. GONZÁLEZ JIMÉNEZ, *Alfonso X El Sabio*, 124-131.



Aux Cortes qu'il réunit à Valladolid en 1282, l'infant D. Sancho accorda de copieuses rentes à la noblesse au détriment du domaine royal. Il avait compris les motifs de son soulèvement. Il obtint en échange une *moneda forera* et un *servicio* extraordinaire en spécifiant qu'il s'agissait d'une aide spéciale qu'il ne pourrait exiger à l'avenir. Il consentit en même temps une série d'avantages aux *concejos* et à l'Eglise et confirma leurs *fueros* et leurs privilèges (p. 215). La forme que revêtit le soulèvement fut celles des *hermandades* (p. 215-216). Les revendications de ces ligues portaient sur deux points : réforme fiscale pour en revenir à la situation d'équilibre traditionnel entre la monarchie et la classe dominante, retour aux *fueros*, usages et coutumes par l'abandon du programme législatif d'Alphonse X qui donnait une couverture légale et idéologique à ses innovations.

Du texte de la *Hermandad* générale, Guillermo Castán déduit que « los intereses estratégicos de oligarquías urbanas, alto clero y nobleza son ya los mismos » et que « las clases dominantes dejan de lado sus discrepancias para defender lo esencial » et que « la integración de las oligarquías urbanas en el conjunto de las aristocracias es ya un hecho » (p. 218-219). Est-ce vraiment certain ?

Au moment de la mort d'Alphonse X, le 4 avril 1284, la situation s'était retournée en sa faveur. Les défections s'étaient multipliées dans le camp de l'Infant dont le pape avait condamné la rébellion. Plusieurs des frères de D. Sancho et des nobles de haut rang s'étaient ralliés au souverain. Plusieurs prélats, lors des Cortes de Valladolid, avaient refusé de s'associer à sa déposition. Les uns et les autres espéraient sans doute obtenir de lui qu'il pratiquât une politique plus conforme à leurs intérêts, mais leur ralliement signifiait aussi la reconnaissance de son droit supérieur.

Il n'y a pas trace que le mouvement de défection envers Sancho ait été suivi par certains *concejos*. Cependant, sans nier l'« aristocratisation » des *caballeros villanos*, il est douteux que leurs intérêts stratégiques fussent désormais les mêmes que ceux de la noblesse. La défense de leurs exemptions fiscales les rangeait du côté de la classe dominante, mais ils ne s'opposaient pas à la politique monétaire d'Alphonse X. En témoigne le refus du *concejo* de Burgos d'accepter le retour à la monnaie de 1252. Or il était contrôlé par deux familles de ce groupe. Adeline Rucquoi et Teofilo F. Ruiz ont montré que c'est du commerce que les *caballeros villanos* tiraient la majeure partie de leurs richesses<sup>39</sup>. Alphonse X leur avait donné satisfaction sur ce point. D'ailleurs, Guillermo Castán se contredit : à propos du refus de Burgos d'accepter le retour à la monnaie de billon qui circulait en 1252, il avait vu dans ce refus la preuve de « la diferencia de intereses estratégicos entre

<sup>39</sup> A. RUCQUOI, *Valladolid en la Edad Media. Genesis de un poder*, Valladolid, Junta de Castilla y León ed., 1987; T. F. RUIZ, *Sociedad y poder real en Castilla*, Barcelona, Editorial Ariel, 1981.



## La politique monétaire et fiscale d'Alphonse X revisitée par...

los sublevados del bando de don Sancho » (p. 62 et note 96). Par conséquent la « différence » ne se situait pas seulement entre « aristocratie » et « classes productives », mais entre la vieille noblesse et les oligarchies urbaines.

### Sancho IV continuateur d'Alphonse X

Le court épilogue de l'ouvrage (p. 223-225) laisse un peu le lecteur sur sa faim. Guillermo Castán reconnaît que Sancho IX a repris la politique monétaire et fiscale de son père mais il n'explique pas pourquoi il a pu le faire sans se heurter aux mêmes oppositions que son prédécesseur : ni à celle des *ricos hombres* qui, sauf les Haro, se sont montrés loyaux envers lui, ni à celle du haut clergé, ni à celle des oligarchies urbaines. Cette absence d'opposition semble significative. La classe dominantefinalement accepté, bon gré mal gré, la rupture de l'ancien équilibre des pouvoirs, compensée par la redistribution à son profit des rentes qu'elle ne percevait plus directement. Elle a dû s'y résoudre parce que les oligarchies urbaines, alliées à elle contre Alphonse X en 1282, n'entendaient pas favoriser le retour à l'ordre ancien. Isolée, elle a été contrainte de s'incliner. Le haut clergé avait une longue habitude de soumission au pouvoir royal. Quant aux « classes productives », les progrès du commerce et de certaines industries lui ont probablement permis de mieux supporter l'alourdissement de la charge fiscale.

Par ailleurs, Guillermo Castán a sans doute tort de considérer la noblesse comme un bloc. Il n'est pas certain que les *caballeros* de lignage et encore moins les simples *hidalgos* aient partagé les mêmes points de vue que les *ricos hombres*. Ils n'aspiraient pas à jouer un rôle politique à l'échelle du royaume mais seulement au niveau local, et ils en avaient la possibilité en se faisant les vassaux du roi. Dans ces conditions, la coalition qui s'était nouée contre Alphonse X était trop disparate pour être durable. Le pouvoir royal était déjà assez fort pour s'imposer à partir du moment où la mort du souverain a eu réglé le problème dynastique. Les *ricos hombres* ont mené un combat d'arrière-garde qu'ils ne pouvaient que perdre en cherchant à conserver leur autonomie fiscale. La fin des guerres de conquête a signifié celle des profits qui leur permettaient de maintenir leur « distinction sociale » et de conserver leur indépendance à l'égard du pouvoir royal. La seule voie qui s'offrait désormais à eux était d'imposer au monarque non point qu'il abandonne son rôle de principal percepteur et receveur de la « rente féodale » mais que sa redistribution se fasse principalement à leur profit. Ils ont donc exigé l'augmentation des rémunérations qu'ils percevaient pour leurs services. Ils ont aussi cherché à obtenir des souverains qu'ils leurs cèdent



des fractions du *realengo* et les redevances coutumières qu'ils y prélevaient. La révolte armée a continué d'être un des moyens qu'ils ont utilisés pour parvenir à leurs fins lors des périodes où le pouvoir royal, en raison de la minorité du souverain, était affaibli. Mais leur combat a changé de sens.

Il ne s'agissait plus, pour eux, de contester le pouvoir du souverain dans le domaine fiscal mais d'obtenir une part toujours accrue des impositions qu'il percevait et l'extension de leurs domaines au détriment de celui du souverain. Ils ont admis plus tôt sans doute que ne le pense Guillermo Castán, que le roi n'était pas le premier d'entre eux et que tout pouvoir émanait de lui.

### Conclusion

L'auteur écrit dans son introduction (p. 18) que : « Como todo discurso construido, este trabajo debe ser sometido a la crítica racional y al escrutinio desde otras posiciones teóricas y desde otras interpretaciones o perspectivas pues, además de la provisionalidad con que deben ser acogidas las conclusiones de toda la investigación científica, al elaborarlo la ambición del autor no ha sido otra que la de aportar datos e ideas que, de resultar sugerentes a alguien, pueda contribuir a debates y explicar mejor algunos aspectos importantes de la sociedad castellana bajo medieval ».

Mon ambition, dans cet article, n'a pas été d'ouvrir un débat à partir d'autres positions théoriques et d'autres interprétations ou perspectives que celles de Guillermo Castán. Elle s'est limitée à exposer celles-ci le plus clairement possible et à présenter les réserves ou les objections qu'elles me paraissaient susciter. Ceci, non pas en me fondant sur des positions théoriques différentes des siennes mais en tentant de montrer que certaines de ses interprétations provenaient d'une lecture erronée de la documentation.